FAVV - AFSCA

Déclaration environnementale 2010

Version 2 (28/01/2011)

Sites concernés : Administration centrale, l'UPC du Brabant wallon, du laboratoire de Melle, du laboratoire de Gembloux et du laboratoire de Gentbrugge.



Avant-propos

L'intérêt et le souci de l'environnement sont considérés par le management de l'AFSCA et son personnel comme inhérents au rôle exemplaire que les services publics se doivent d'assumer au sein de la société.

Dès l'intégration de ses différents services constitutifs en 2002, l'AFSCA s'est préoccupée de son empreinte écologique. À partir de 2006, les actions en lien avec la dynamique environnementale se sont davantage structurées. À l'initiative de plusieurs collaborateurs sensibilisés sur le sujet, et avec le soutien du management, un groupe de pilotage pour le développement durable a été mis sur pied au sein de l'AFSCA, axé d'emblée sur les trois piliers classiques du développement durable : les piliers économique, écologique et social. Le développement durable, en ce compris l'enregistrement EMAS, constitue l'un des 12 objectifs stratégiques repris dans le Business plan 2009-2011 pour l'Agence alimentaire.

Initialement, le groupe de pilotage limitait ses activités à l'organisation annuelle de la Journée fédérale du Développement durable et à l'élaboration d'un certain nombre de campagnes de sensibilisation autour de la consommation d'énergie, de papier,... au sein des services de l'administration centrale. Grâce au développement d'un réseau de contacts régionaux, ses activités ont été progressivement étendues à l'ensemble de l'organisation. La journée de développement durable particulièrement réussie du 13 octobre 2008, grâce à la collaboration très appréciée du professeur Jean-Pascal van Ypersele et de monsieur Dixie Dansercoer sur le thème du changement climatique et des régions polaires, a permis d'insuffler une plus grande dynamique au fonctionnement du groupe de pilotage, ce qui s'est traduit en diverses campagnes, parmi lesquelles celle relative à la collecte et à l'élimination des déchets. Grâce à l'introduction d'un style maison soigné et attrayant, la visibilité de ces actions s'est vue renforcée. Une campagne à mentionner tout particulièrement est la publication dans notre bulletin d'information d'une série de conseils à l'attention des consommateurs, qui démontrent que la sécurité alimentaire, qui reste notre préoccupation centrale, et le souci de l'environnement peuvent tout à fait faire bon ménage.

Dans le cadre du Business plan 2009-2011 et de ses objectifs stratégiques, l'AFSCA met tout en ceuvre afin d'obtenir dans le courant de 2010 l'enregistrement EMAS pour son administration centrale, l'UPC du Brabant wallon et du laboratoire de Melle. Dans un deuxième temps, le système de management environnemental se verra étendu aux autres UPC et laboratoires.

Gil Houins

Administrateur délégué

TABLE DES MATIERES

- A. Présentation de l'AFSCA
 - Notre identité
 - 2. Mission, activité et organisation
 - 3. Les localisations au sein du scope EMAS
 - 3.1 Administration centrale
 - 3.2 UPC Brabant wallon
 - 3.3 Laboratoire de Melle (LFSAM)
 - 3.4 Laboratoire de Gembloux (LFSAGx)
 - 3.5 Laboratoire de Gentbrugge (LFSAG)
- B. Structure et responsabilités du système de gestion environnementale EMAS au sein de l'AFSCA
- C. Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions par site
- D. Sensibilisation et communication

Annexe 1 – Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – Administration centrale (site Bruxelles)

Annexe 2 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – UPC Brabant wallon (site Ottignies)

Annexe 3 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – LFSAM (site Laboratoire Melle)

Annexe 4 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – LFSAGx (site Laboratoire Melle)

Annexe 5 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – LFSAG (site Laboratoire Gentbrugge)

Abréviations:

FSC:

Food Safety Center

UPC:

Unité Provinciale de Contrôle

LFSAM:

Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire Melle

LFSAGx:

Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire Gembloux Laboratoire fédéral pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire Gentbruges

LFSAG : DG:

Direction générale

AFSCA:

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

EMAS:

Eco-Management and Audit Scheme

P&O:

Personnel en Organisation

ICT:

Technologie de l'Information et la Communication

IHE:

Institute pour hygiène et epidimiology

UNIC:

Unité Nationale d'Implémentation et de Coordination

UNE:

Unité Nationale d'Enquête

FTE:

Full Time Equivalent

KCE:

Centre fédéral d'expertise des soins de santé (Kenniscentrum voor de

gezondheidszorg)

SPF:

Service Public Fédéral

SPPDD:

Service public fédéral de programmation Développement durable

KPI:

Key Performance Indicator

PMD:

Bouteilles en plastique, emballages métalliques et cartons de boissons

EIDDD:

Etude de l'impact des décisions sur le développement durable

A. Présentation de l'AFSCA

1. Notre identité

L'AFSCA est un parastatal de type A, fondé par la loi du 4 février 2000. Cette loi charge l'AFSCA de l'élaboration, de l'application et du contrôle des mesures relatives à l'analyse et à la gestion des risques au sein de la chaîne alimentaire susceptibles d'affecter la santé des consommateurs mais également celle des animaux et des végétaux.

2. Mission, activité et organisation

Notre mission est de veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) est une institution exécutive fédérale compétente pour l'ensemble du territoire belge. Elle définit les normes opérationnelles que les opérateurs doivent respecter et réunit les services d'inspection et de contrôle de la chaîne alimentaire.

Les principales tâches de l'AFSCA sont les suivantes :

- 1° le contrôle, l'examen et l'expertise des produits alimentaires et de leurs matières premières à tous les stades de la chaîne alimentaire
- 2° le contrôle et l'expertise de la production, de la transformation, de la conservation, du transport, du commerce, de l'importation et de l'exportation des produits alimentaires et de leurs matières premières, ainsi que des sites où se passent ces opérations
- 3° l'octroi, la suspension et le retrait des agréments et des autorisations pour pouvoir exercer certaines activités dans la chaîne alimentaire
- 4° l'intégration et l'élaboration de systèmes de traçage et d'identification des produits alimentaires et de leurs matières premières dans la chaîne alimentaire ainsi que leur contrôle
- 5° la collecte, le classement, la gestion, l'archivage et la diffusion de toute information relative à sa mission
- 6° l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention, de sensibilisation et d'information, en concertation avec les communautés et les régions
- 7° la surveillance du respect de la législation à tous les maillons de la chaîne alimentaire, depuis la fourniture au secteur agricole (engrais, aliments pour animaux, produits phytosanitaires) jusqu'au consommateur.

L'AFSCA est dirigée par un administrateur délégué, monsieur Gil Houins, celui-ci faisant directement rapport au ministre compétent. Les quatre directions générales, à savoir la DG Politique de Contrôle, la DG Contrôle, la DG Laboratoires et la DG Services généraux, sont chacune dirigées par un directeur général.

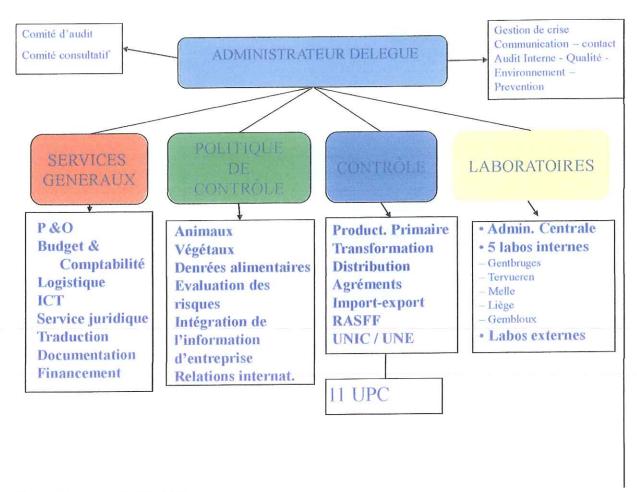


Fig1: Structure de l' AFSCA

3. Localisations au sein du scope EMAS

3.1 Administration centrale

| Nom | AFSCA - Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire | | | |
|-----------------------------|---|--|--|--|
| Création | 2000 | | | |
| Forme | Parastatal de type A | | | |
| Adresse | Boulevard du Jardin botanique 55 | | | |
| | 1000 Bruxelles | | | |
| Téléphone | 02 211 82 11 | | | |
| E-mail | info@afsca.be | | | |
| Site internet | www.afsca.be | | | |
| Code NACE | 84 | | | |
| Nombre moyen d'employés | 465 ETP | | | |
| Superficie totale | 16799,29 m² | | | |
| Personne de contact de la | Versnick Jan | | | |
| cellule environnement | jan.versnick@favv.be | | | |
| Responsable environnemental | | | | |
| CHAILOHHGHIGHIGH | | | | |

Tableau 1: Informations générales sur l'administration centrale

Lors de l'intégration (en 2002) des différents services constitutifs dans les nouvelles structures, l'administration centrale de l'AFSCA a été hébergée dans le bâtiment du WTC III, situé à proximité de la gare du Nord.

En raison des travaux de rénovation à réaliser dans le bâtiment du WTC III, l'AFSCA a déménagé en 2008 dans un bâtiment flambant neuf, le Doorbuilding, qui fait partie du complexe FINTO entièrement rénové. Ce complexe est composé de deux tours distinctes, l'une de 10 étages (le Doorbuilding) et l'autre de 32 étages (la Tour des Finances, ou Fintower). Outre l'AFSCA, d'autres instances publiques se sont également installées dans ces bâtiments. Au sein du Doorbuilding, l'AFSCA occupe les étages -2 à +8. Cette partie du bâtiment est familièrement appelée le « Food Safety Center ». Les 9^e et 10^e étages de ce même bâtiment sont occupés par le Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE).

Les bâtiments sont la propriété de la SA Tour des finances et sont loués par la Régie des Bâtiments afin de nous héberger avec une série d'autres services publics. Nous partageons le complexe avec entre autres le SPF Finances, le SPF Sécurité Sociale, le SPPDD et le KCE. La Régie des Bâtiments gère le complexe. Une firme d'entretien a été créée (CABAC) qui se charge de l'entretien technique des bâtiments. L'influence que l'AFSCA peut exercer sur les décisions qui concernent le bâtiment est fort restreinte.

Le complexe a été construit dans les années '70, années prospères de la Belgique. Son nouveau propriétaire néerlandais a fait procéder au désamiantage et à la rénovation du bâtiment. Les installations techniques ont également été rénovées, à l'exception des tours de refroidissement situées sur le toit.

La chaufferie centrale du complexe se situe au 32^e étage de la Fintower. Trois grandes chaudières y sont installées. Le complexe est chauffé au gaz naturel. La plus grosse chaudière fonctionne en priorité, les deux autres se situent en cascade et se mettent en marche si nécessaire.

Au même étage, un autre local abrite deux grandes installations de refroidissement. Ces installations refroidissent l'air des salles informatiques situées au niveau –3. Dans un autre local avoisinant se situent quatre tours de refroidissement, qui refroidissent l'air des espaces de bureaux avec de l'eau.

Le 32° étage abrite également deux groupes électrogènes d'urgence de chacun 1000 kVA. Les deux moteurs diesel sont chauffés pour pouvoir démarrer rapidement. Ils possèdent deux réservoirs de combustible de 2500 litres. En cas de coupure générale de courant, ces deux groupes d'urgence fournissent entre autres l'énergie nécessaire pour le fonctionnement des ascenseurs.

Au 30° étage se situent les pompes pour le chauffage et les huit groupes d'extraction et de pulsion de l'air conditionné. Le système d'air conditionné a un débit d'air de 21.000 à 24.300 m³/heure. La chaleur ou la fraîcheur de l'air des bureaux est ici récupérée à l'aide d'un échangeur de chaleur. Il n'y a donc pas de recyclage d'air, mais bien une récupération de la chaleur de l'air. L'air issu des installations sanitaires est directement évacué vers l'extérieur. Cette étage abrite également une installation de détartrage et d'adoucissement de l'eau utilisée dans les installations techniques.

Le niveau –3 abrite l'installation de chauffage du restaurant et de la cafeteria, ainsi qu'une installation qui distille l'eau et une autre qui la détartre. On y trouve également une installation de collecte et de stockage des déchets organiques des cuisines. Cet étage comporte en outre divers locaux techniques, tels que le local des serveurs, le local hébergeant le Nobreak, la cabine à haute tension, un local avec l'installation de gaz pour le système de détection incendie et le local avec les deux réservoirs de combustible de 8200 litres.

L'AFSCA n'a toutefois pas d'influence directe sur la gestion de ces installations. La responsabilité de cette gestion appartient à la Régie des Bâtiments.

L'AFSCA loue un espace de parking (114 places) dans le parking Pacheco pour ses véhicules de service et les véhicules personnels de ses employés qui se rendent en voiture au travail. Ces places de parking se situent dans le parking Pacheco A, aux étages -1 et -2. On y trouve également un espace de parking fermé pour vélos pour les employés qui utilisent ce moyen de transport (capacité

d'environ 70 vélos). Un espace de parking non couvert pour vélos se situe également à l'avant de la tour des finances pour les visiteurs.

Le bâtiment est facilement accessible avec les transports publics et se situe juste en face du Botanique (voir site web - www.afsca.be)

3.2 I' UPC Brabant Wallon

| NOM | AFSCA – Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire | | |
|--|---|--|--|
| | Unité Provinciale de Contrôle d'Ottignies (OPC du BW) | | |
| CRÉATION | 2000 | | |
| FORME | Parastatal de type A | | |
| ADRESSE | Espace Cœur de ville 1 - 2 ^{ième} étage | | |
| | 1340 OTTIGNIES | | |
| TÉLÉPHONE | ☎ 010/421.340 | | |
| FAX | 昌 010/421.380 | | |
| E-MAIL | Notif.BRW@afsca.be Notif.BRW@afs | | |
| WEBSITE | www. Afsca.be | | |
| CODE NACE | 84 | | |
| NOMBRE EFT | 22 | | |
| SURFACE TOTALE | 490 m² | | |
| PERSONNE DE CONTACT POUR LE PROJET EMAS | France ARNOULD, France.arnould@afsca.be | | |

Tableau 2: Informations générales sur l' UPC Brabant Wallon

Il s'agit d'un bâtiment urbain de 4 étages faisant partie d'un complexe abritant des bureaux, des logements et des magasins. Il y a peu ou pas d'espace de verdure aux alentours. L'ensemble est situé au centre d'Ottignies (avenue des Combattants).

Le Collège échevinal a autorisé la construction du bâtiment en sa séance du 6/08/2001. Le bâtiment appartient à la commune. L'AFSCA l'occupe, en tant que premier locataire, depuis 2005.

Les bureaux sont situés au 2^{ème} étage. Une partie du deuxième étage est occupé au nord par un cabinet d'architectes.

La superficie occupée est de 490 m². L'espace est subdivisé en 12 bureaux occupés par 1 à 5 personnes, une cafétéria, des sanitaires, une salle de réunion, un local contenant un frigo et un congélateur, un local technique muni d'un conditionnement d'air et un local comprenant une douche. Vingt-trois personnes partagent les bureaux.

L'électricité est fournie par Electrabel sous contrat type ; l'eau est uniquement de l'eau de ville ; le chauffage est d'une part assuré par une chaudière au gaz se trouvant au 4^{ème} étage, et d'autre part par une chaudière à l'huile de colza se situant dans un autre bâtiment. L'UPC du BW loue 10 places de parking au 1^{er} étage du parking souterrain situé sous le bâtiment et attend le contrat de location pour un local de stockage de 5 m², situé dans ce parking. Des emplacements pour vélos se trouvent à l'est du bâtiment.

Le bâtiment se situe à 15 minutes à pied de la gare d'Ottignies (ligne Bruxelles – Namur). L'arrêt de bus le plus proche est à 20 mètres sur l'avenue des Combattants. L'arrêt est le 40, arrêt « église », il est desservi par les lignes 19, 28, 29 et 30 (voir site web - www.afsca.be).

Un parking en zone bleue se trouve à l'est du bâtiment.

L'ascenseur peut accueillir des personnes à mobilité réduite.

3.3 Labo Melle

| NOM | AFSCA – Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire Laboratoire Fédéral pour la Sécurité Alimentaire Melle (LFSAM) | | |
|--|---|--|--|
| CRÉATION | 2000 | | |
| FORME | Parastatal de type A | | |
| ACTIVITÉS PRICIPALES | Microbiologie OGM Étalonnage température Dispatching | | |
| ADRESSE | Brusselsesteenweg 370 A B-9090 Melle | | |
| TÉLÉPHONE | 窗 09 / 272 31 00 | | |
| FAX | 昌 09 / 272 31 01 | | |
| E-MAIL | ⊠ info@favv.be | | |
| WEBSITE | www. favv.be | | |
| CODE NACE | 71 | | |
| NOMBRE EFT | 19,6 | | |
| SURFACE TOTALE | 2534 m² | | |
| PERSONNE DE CONTACT POUR LE PROJET EMAS | Jan Van Caeneghem, jan.vancaeneghem@favv.be Tony Vanhove, tony.vanhove@favv.be | | |

Tableau 3: Informations générales sur le LFSAM

Le laboratoire a été construit pour le compte de l'Office national du Lait et de ses dérivés. En 1974, un avis favorable a été donné pour la création de laboratoires et de bureaux. Après la dissolution de l'Office national du Lait et de ses dérivés en 1994, la gestion du bâtiment est passée à la Régie des bâtiments et l'Office national du Lait et de ses dérivés a été incorporé au Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture.

L'AFSCA a été créée en 2000, celle-ci a pu utiliser les bâtiments de laboratoire et bureaux actuels.

Le terrain est d'une superficie d'environ 67 ares et est situé dans un domaine naturel. Le terrain comprend les constructions suivantes : le bâtiment principal avec les laboratoires et les bureaux, un bâtiment séparé pour l'entreposage de gaz et une allée avec 17 places de parking. La construction a un système d'égouttage séparé, l'eau de pluie et l'eau des sanitaires sont évacuées vers les égouts publics, les eaux usées provenant du laboratoire sont évacuées vers l'installation d'épuration des eaux de l'ILVO (bâtiment situé à proximité). Pour l'alimentation en électricité, le bâtiment est raccordé à la cabine à haute tension qui se situe sur le terrain de l'ILVO.

Le bâtiment compte 3 étages.

La cave, avec le garage, est principalement utilisée comme local technique et pour l'entreposage de matériel et de marchandises. Le local technique comprend l'installation de chauffage du bâtiment et le

dispositif d'eau chaude pour les sanitaires. L'installation fonctionne uniquement au gaz. Les raccordements pour l'eau et le gaz se trouvent dans un local séparé. Dans le garage, on a équipé un local pour l'entreposage provisoire de déchets biologiques. Les autres locaux dans la cave sont utilisés pour l'entreposage de matériel d'emballage, d'archives, l'entreposage de milieux de culture et de matériel pour les analyses bactériologiques et la conservation des échantillons. Dans un des locaux, une chambre froide est prévue pour la conservation de milieux de culture.

Le rez-de-chaussée est utilisé côté nord par le centre de dispatching qui est responsable de la réception et de la distribution des échantillons entre les laboratoires. Les locaux côté sud sont utilisés pour le réfectoire du personnel et pour l'étalonnage de thermomètres avec installation airco.

Le premier étage est à 80% occupé par le laboratoire pour les analyses bactériologiques, qui est pourvu d'une installation airco, et pour la détection d'OGM dans les aliments pour animaux. La superficie restante est un espace de bureau.

Le bâtiment se situe à 15 minutes à pied de la gare de Melle (ligne Bruxelles – Gand) (voir site web - www.afsca.be).

3.4 Labo Gembloux

| NOM | AFSCA – Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire Laboratoire Fédéral pour la Sécurité Alimentaire Gembloux (LFSAGx) | | | |
|--|--|--|--|--|
| CRÉATION | 2000 | | | |
| FORME | Parastatal de type A | | | |
| ACTIVITÉS PRICIPALES | Analyses microbiologiques des aliments Analyses physico-chimiques des aliments Diagnostic des maladies des plantes Dispatching des échantillons | | | |
| ADRESSE | Chaussée de Namur, 22 5030 Gembloux | | | |
| TÉLÉPHONE | 愛 081 / 62 03 00 | | | |
| FAX | 昌 081 / 62 03 01 | | | |
| E-MAIL | ⊠ info@favv.be | | | |
| WEBSITE | www. favv.be | | | |
| CODE NACE | 71 | | | |
| NOMBRE EFT | 20,5 | | | |
| SURFACE TOTALE | 1561,4 m² | | | |
| PERSONNE DE CONTACT POUR LE PROJET EMAS | Alain Dubois, <u>alain.dubois@afsca.be</u> Tony Vanhove, <u>tony.vanhove@favv.be</u> | | | |

Tableau 4 : informations générales LFSAGx

Le laboratoire a été construit en 1962 pour le premier bâtiment et en 1978 pour la seconde partie (arrière).

Le chauffage du bâtiment est fait grâce à une chaudière au gaz.

Le laboratoire est organisé sur 3 niveaux.

Le rez-de-chaussée comprend le centre de dispatching, le secrétariat du laboratoire, des locaux pour la section chimie et phytopathologie, des locaux techniques : stockage des produits, deux chambres froides pour le stockage des échantillons et des milieux, un local de stockage de la verrerie, un local pour la chaudière. A l'extérieur se trouve un local pour les bombonnes de gaz et le stockage des déchets.

Le premier étage comprend les laboratoires de chimie et de phytopathologie. Le troisième étage reprend exclusivement les laboratoire de microbiologie, à cet étage 3 locaux dispose d'air conditionné.

Les locaux qui disposent de l'air conditionné sont :

0.04 : laboratoire de chromatographie gazeuse au rdc ;

1.18 : local des balances au 1er étage ;

2.03A et B : laboratoires de microbiologie au 2nd étage.

Sur le terrain du laboratoire se trouve une cabine haute tension ainsi qu'un parking de 5 places.

3.5 Labo Gentbrugge

| NOM | AFSCA – Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire Laboratoire Fédéral pour la Sécurité Alimentaire Gentbrugge (LFSAG) | | | |
|--|--|--|--|--|
| CRÉATION | 2000 | | | |
| FORME | Parastatal de type A | | | |
| ACTIVITÉS PRICIPALES | Dépistage substances prohibées et contaminants Détermination de métaux lourds Analyses d'engrais et d'aliments pour animaux | | | |
| ADRESSE | Braemkasteelstraat 59 B-9050 Gentbrugge | | | |
| TÉLÉPHONE | 2 09 210 21 00 | | | |
| FAX | 昌 09/210 21 01 | | | |
| E-MAIL | ⊠ info@favv.be | | | |
| WEBSITE | www. favv.be | | | |
| CODE NACE | 71 | | | |
| NOMBRE EFT | 43,4 | | | |
| SURFACE TOTALE | 3657.22 m² | | | |
| PERSONNE DE CONTACT POUR LE PROJET EMAS | Tony Vanhove, tony.vanhove@favv.be | | | |

Tableau 5: informations générales LFSAG

Le laboratoire a été construit sur l'ordre de IHE au début des années 80. La bâtiment a été transmis de l'IHE au Centre d'analyse national. En 2000, le Centre d'analyse national a été incorporé à l'AFSCA et celle-ci a pu continuer d'utiliser les actuels bâtiments de bureaux et laboratoires.

Le terrain englobe une superficie d'environ 80 ares. Le bâtiment a 2 étages techniques (cave et grenier) et 3 étages où des activités labos sont réalisées. L'installation de chauffage se trouve au grenier (eau chaude et CC). L'installation de chauffage fonctionne au gaz. Au grenier, il y a également les groupes de pulsion pour l'aspiration des hottes. Dans la cave se trouvent 2 décanteurs de 5m³. L'objectif est de faire décanter quelques jours les eaux usées (pas d'épuration) et d'ensuite les pomper vers les égouts publics. Le conditionnement d'air a été rénové en 2010. Le générateur d'azote et le serveur se trouvent également à la cave. Les autres locaux de la cave servent d'espace de stockage pour les échantillons, les archives,... 2 locaux sont séparés du bâtiment principal : 1 pour le stockage de bouteilles de verre et 1 pour le stockage de réactifs. Il y a également 3 garages pour stocker les déchets. Pour l'approvisionnement en électricité, le bâtiment est raccordé à une cabine à haute tension.

L'AFSCA n'a toutefois pas d'influence directe sur la gestion de ces installations. La responsabilité pour le bâtiment et les installations techniques relève de la Régie des Bâtiments.

Au rez-de-chaussée, les activités suivantes sont principalement réalisées :

- Administration;
- Purification des échantillons de la section résidus et Contaminants

Au 1^{er} étage, on réalise les analyses de la section Résidus et Contaminants. Au 2^e étage, on réalise les analyses de la section Chimie anorganique. A chaque étage laboratoire se trouve un surgélateur ou un frigo pour le stockage des échantillons.

Sur le terrain, il y a une cinquantaine de places de parking et un parc à vélos couvert d'une capacité de 15 vélos.



B. Structure et responsabilités du système de management environnemental EMAS au sein de l'AFSCA

EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un système de gestion environnementale européen qui peut être mis en place par n'importe quelle organisation afin d'évaluer et d'améliorer ses prestations environnementales. EMAS requiert en outre une conformité totale à la réglementation environnementale. Le système est contrôlé sur base régulière par un auditeur externe.

EMAS fait partie des objectifs stratégiques de l'administrateur délégué de l'AFSCA, qui sont fixés à chaque fois pour une période de 3 ans dans des business plans.

Les 12 objectifs stratégiques pour la période 2009 - 2011 sont les suivants :

- 1. Une chaîne alimentaire de plus en plus sûre
- 2. Une Agence acceptée par les opérateurs et reconnue par la société
- 3. Une Agence transparente
- 4. La promotion de l'autocontrôle
- 5. Vers la simplification administrative
- 6. Une Agence professionnelle et exigeante en matière de résultats
- 7. Une collaboration optimale public/privé
- 8. Une coopération constructive et efficace avec d'autres instances officielles
- 9. Une gestion intégrée de l'information et des données (ICT)
- 10. Des garanties sur la qualité des services rendus
- 11. Le développement durable & l'AFSCA
- 12. Contexte international

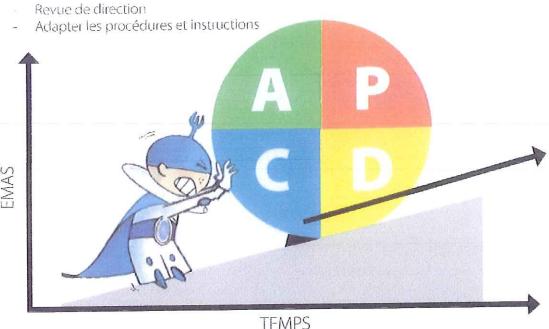
Ces objectifs stratégiques ont à leur tour été traduits dans des objectifs opérationnels ; leur progression est rapportée sur le site internet de l'AFSCA. Obtenir l'enregistrement EMAS découle de l'objectif stratégique numéro 11.

Le système de management environnemental veille à une amélioration continue des prestations environnementales. Ce processus d'amélioration continue se déroule suivant le cycle connu du « Plan-Do-Check-Act ».

ACT: Rectifier

PLAN: Préparer Planifier

- Politique environnementale
- Identification des aspects environnementaux
- Enquête du personnel
- Inventaire des obligations légales et autres
- Etablir les objectifs / buts



CHECK: Suivre Evaluer

- Surveillance
- Enregistrement des données
- Réagir aux non-conformités
- Audits internes
- Audits externes

- Attribuer les tâches
- Si nécessaire, mettre en place des instructions et procédures
- Communication
- Formation /sensibilisation

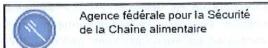
Le système de management environnemental englobe la structure, la planification, les responsabilités, les procédures, les instructions de travail, les processus et les moyens mis en œuvre pour appliquer et maintenir la politique environnementale.

L'AFSCA a choisi d'intégrer le système de management environnemental dans la structure des systèmes de qualité existants. Pour l'administration centrale et l'UPC du Brabant wallon, la norme ISO 9001 a été utilisée. Pour les laboratoires, c'est la norme ISO 17025 qui a été utilisée.



PLAN : Préparer et planifier

La politique environnementale



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Notre mission est de veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

L'AFSCA a conscience de l'influence que ses actions et décisions ont sur l'environnement et veut préserver celui-ci aujourd'hui et pour les générations futures.

Afin de satisfaire aux besoins et attentes de ses partenaires et de la société. l'agence s'est dotée d'un système de management environnemental conforme aux prescriptions du règlement EMAS. Elle montre ainsi sa volonté d'aligner sa politique sur les décisions du gouvernement et de collaborer à la mise en oeuvre du Plan Fédéral pour le Développement Durable.

Le développement durable est l'un des douze objectifs stratégiques du Business Plan de l'AFSCA pour la période 2009-2011, approuvé le 20 février 2009 par Madame Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture. L'obtention de l'enregistrement EMAS représente une étape importante dans la réalisation de cet objectif.

Dans ce cadre, l'AFSCA prend les engagements suivants :

- Viser une amélioration continue de ses performances environnementales et prévenir la pollution et les nuisances notamment par la prévention et la valorisation des déchets, la réduction de la consommation des ressources naturelles et des matières premières, une politique d'achats durables....
- Veiller à agir conformément aux exigences, légales ou autres, à l'égard des aspects environnementaux.
- Prendre le facteur environnemental en considération dans les choix stratégiques et les décisions opérationnelles, y compris les aspects environnementaux indirects susceptibles d'être provoqués par nos activités chez nos partenaires et clients.
- Sensibiliser ses collaborateurs en matière d'environnement et de développement durable et les motiver à appliquer efficacement le système de management environnemental.
- Entretenir un dialogue constructif avec les autorités et les organisations environnementales et communiquer régulièrement des informations sur l'impact environnemental des activités de l'AFSCA.

Sur base de l'organigramme existant, l'AFSCA met à disposition le personnel et les moyens matériels suffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés. Elle veille également à organiser pour ses collaborateurs les formations nécessaires sur le thème de l'environnement.

Sé 04/02/2010

Gil Houins Administrateur délégué



Dans sa déclaration de politique, signée par l'Administrateur délégué, l'AFSCA s'engage à mener une politique environnementale. Par le biais du système de management environnemental, l'AFSCA poursuit une amélioration continue de ses prestations environnementales, une conformité totale à la législation environnementale et aux autres exigences en vigueur et une conscience accrue de l'environnement par tous les membres du personnel de l'AFSCA.

La conformité avec la législation environnementale a été vérifiée à l'aide des permis d'environnement et du registre de la législation environnementale. Le responsable environnemental tient ce registre de législation à jour, en collaboration avec ses correspondants environnementaux dans les différents services et avec l'aide d'un bulletin qui signale les changements dans la législation environnementale. La conformité avec la législation environnementale est ainsi garantie à tout moment. Tous les 6 mois, le responsable environnemental, en collaboration avec les différents correspondants environnementaux, vérifie si l'organisation satisfait encore à la législation et aux dispositions du permis environnemental.

Lors de "l'identification des aspects environnementaux", les effets environnementaux des activités et de la mission de l'AFSCA ont été inventoriés. Cette analyse prenait en compte la portée, la gravité, les plaintes, l'influence que nous pouvons exercer, l'avis du personnel et la législation et réglementation en vigueur. Les activités et missions présentant l'impact le plus significatif sur l'environnement ont été retenues et traduites en objectifs environnementaux. La procédure "Inventaire des aspects environnementaux des activités et évaluation de leur caractère significatif" peut être obtenue pour ceux qui souhaitent la consulter. Les objectifs environnementaux doivent donner lieu à ce que les effets environnementaux de nos activités diminuent effectivement et demeurent maîtrisés.

Les objectifs qui découlent des aspects environnementaux de nos activités concernent des aspects environnementaux directs, qui sont dans de nombreux cas spécifiques aux autorités administratives. Ceux-ci englobent la réduction de la consommation de papier et d'énergie, la poursuite d'une politique d'achat respectueuse de l'environnement,...

Les objectifs qui découlent de la mission de l'AFSCA concernent plutôt des aspects environnementaux indirects. La procédure "Inventaire des aspects environnementaux de la mission et évaluation de leur caractère significatif » est également disponible pour ceux qui souhaitent la consulter. Ceux-ci sont dès lors spécifiques à l'AFSCA et comportent entre autres la simplification administrative à l'égard des opérateurs, l'introduction d'un examen environnemental lors de l'analyse d'impact pour l'élaboration d'un texte législatif,...

DO: Mettre en œuvre

L'AFSCA prévoit suffisamment de ressources humaines et financières pour réaliser ces objectifs.

Le groupe de pilotage Développement durable et le service Communication jouent un rôle très important dans la conscientisation du personnel au niveau environnemental. Ce sont eux qui informent les membres du personnel des objectifs environnementaux, du projet EMAS, des bonnes pratiques environnementales,... et ce au moyen de campagnes de sensibilisation, de mailings, d'articles, d'une journée de développement durable, des affiches et de sessions d'information.

Différentes procédures et instructions de travail ont été rédigées pour la gestion opérationnelle des aspects environnementaux (p.ex. procédure de gestion des déchets).

CHECK: Suivre et évaluer

Les audits environnementaux interne et externe évaluent, sur base régulière, le fonctionnement du système de management environnemental et l'enregistrement des données.

Les manquements constatés pendant ces audits doivent être rectifiés au moyen de mesures préventives et correctives.

ACT: Corriger

La revue de direction évalue au moins une fois par an l'efficacité du système. Pendant la revue de direction, les résultats et les progrès réalisés sont examinés et évalués. Les résultats des audits y sont également analysés. La direction y donne également son approbation pour le plan de formation, indispensable à la réussite du système de gestion.

Structure du service Environnement

L'instauration et le suivi du système de management environnemental a été confié au responsable environnemental, qui installe le système de management environnemental dans les services et sites respectifs (UPC et laboratoires), conjointement avec le groupe de pilotage Développement durable et un réseau de correspondants environnementaux, conformément aux exigences du Règlement.

Le champ d'application

Cette déclaration environnementale et l'enregistrement EMAS concernent dans un premier temps uniquement l'administration centrale, l'UPC du Brabant wallon, le laboratoire de Melle, le laboratoire de Gembloux et le laboratoire de Gentbrugge. Dans un deuxième temps, le système de management environnemental se verra étendu aux autres UPC et laboratoires.

C. Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions par site

Annexe 1 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - Administration centrale (site Bruxelles)

Annexe 2 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - UPC Brabant wallon (site Ottignies)

Annexe 3 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - LFSAM (site Laboratoire Melle)

Annexe 4 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - LFSAGx (site Laboratoire Gembloux)

Annexe 5- Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - LFSAG (site Laboratoire Gentbrugge)



D. Sensibilisation et communication

Communication interne

Afin de responsabiliser les collaborateurs dans leur participation au projet EMAS et de rendre les informations du système de management environnemental accessibles à tous les membres du personnel de l'AFSCA, les moyens de communication suivants sont utilisés :

- Infosessions

Des infosessions sont organisées sur base régulière pour les collaborateurs de chaque site. Les aspects suivants sont notamment abordés lors de ces sessions : la réglementation EMAS, les objectifs environnementaux, des conseils pratiques, ...

Formations

Les employés impliqués directement dans le projet EMAS reçoivent une formation EMAS spécifique. Les autres membres du personnel qui sont concernés indirectement par la réussite du projet EMAS reçoivent si nécessaire des formations internes ou externes spécifiques. Les personnes concernées sont notamment : le personnel de nettoyage, les collaborateurs du service d'achat, le personnel technique, les chauffeurs, ...

Accueil des nouveaux collaborateurs

Sur base régulière, des infosessions d'accueil sont organisées à l'attention des nouveaux collaborateurs de l'AFSCA. Ils y reçoivent un briefing sur le système de management environnemental, les objectifs environnementaux et les bonnes pratiques environnementales en vigueur au sein de l'organisation.

Groupe de pilotage Développement durable

Le groupe de pilotage Développement durable diffuse sur base régulière des mailings et affiches ayant trait aux thèmes environnementaux des objectifs EMAS et délivrant des informations sur le système de management environnemental de l'organisation. De plus, le groupe de pilotage dispose d'une boîte à suggestions électronique pour accueillir les propositions du personnel. Enfin, le groupe de pilotage s'occupe également de l'organisation pratique de la « Journée de Développement durable » de l'AFSCA.

Toujours dans l'esprit des valeurs poursuivies par l'AFSCA, les activités environnementales de l'AFSCA se font dans une totale transparence. Une adresse e-mail générique (emas@favv.be) permet à tous les collaborateurs de soumettre leurs questions (critiques) et suggestions. Tous les rapports et publications sont toujours placés dans les deux langues nationales sur l'intranet.

- Diffusion des informations

En collaboration avec le groupe de travail EMAS et le groupe de pilotage Développement durable, le service Communication de l'AFSCA est chargé de la diffusion et du suivi des informations par la création d'une rubrique EMAS sur l'intranet, où sont réunies toutes les informations pertinentes relatives au projet EMAS et au système de gestion environnementale. En outre, le service accorde également une grande attention à EMAS et à la problématique environnementale dans les publications et magazines destinés aux collaborateurs (foodnotes, ...).

Communication externe

Afin d'informer les tiers du projet EMAS et de rendre accessible à tous l'information environnementale pertinente, les canaux de communication suivants sont utilisés:

La déclaration environnementale de l'AFSCA est publiée sur son site internet (www.afsca.be).

La déclaration environnementale est un document public concis et écrit clairement qui contient l'information environnementale pertinente de l'organisation. Il est établi tous les trois ans, avec des mises à jour annuelles, réalisées par le responsable environnemental et les correspondants environnementaux de l'organisation.

Le Comité consultatif

Le Comité Consultatif est chargé de donner des avis, tant de sa propre initiative qu'à la demande du ministre ou de l'administrateur délégué, et ce au sujet de toutes les questions qui ont trait à la politique suivie ou à suivre par l'AFSCA.

- Le bulletin

Le bulletin de l'AFSCA, qui paraît 6 fois par an souhaite informer le lecteur sur la sécurité alimentaire et les efforts que l'AFSCA fournit afin de la protéger. Chaque personne intéressée peut demander un abonnement gratuit par e-mail ou par courrier.



DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les sites, figurant dans la déclaration environnementale de l'organisation AFSCA (Administration centrale, l'UPC du Brabant wallon, du laboratoire de Melle, du laboratoire de Gembloux et du laboratoire de Gentbruges), portant le numéro d'agrément BE- 0267387230 , respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009.
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale des sites donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 31/1/2011

ir. Paul OLIVIER,

Président de la Commission de Certification.

Annexe 1 – les impacts environnementaux directs et indirects, les objectifs et actions – Administration centrale (site Bruxelles)

L'une des premières phases lors de l'instauration d'un système de management environnemental est d'analyser les activités, produits ou services de l'organisation susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

I- Aspects environnementaux liés aux activités de l'AFSCA

Il s'agit des aspects environnementaux dits « directs ».

Toutes les activités exercées par l'AFSCA dans le FSC center ont été examinées à la loupe et une liste en a été dressée. La signification de l'impact environnemental a ensuite été déterminée à l'aide d'un certain nombre de critères (conformité à la législation, gravité de l'impact, opinion du personnel,...). Les aspects environnementaux significatifs suivants ont été retenus de cette évaluation.

1. Consommation de papier

Chaque administration consomme une grande quantité de papier, il n'en va pas autrement pour l'AFSCA. Etant donné que le papier est acheté de manière centralisée par l'administration centrale et que tous les laboratoires ainsi que les UPC doivent commander leur papier via l'administration centrale, la quantité de papier achetée par ETP, pour tous les sites, a été retenue comme KPI global dans l'administration centrale. De grandes quantités de papier sont utilisées tant pour la réalisation des contrôles que lors des activités administratives exercées au quotidien au sein de l'AFSCA.

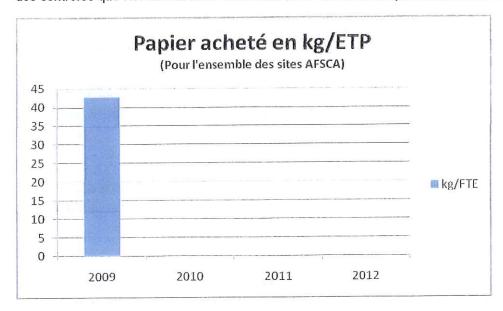


Fig1: Papier acheté en kg par ETP

Quelques actions disparates ont déjà été entreprises dans le passé en vue de réduire la consommation de papier. Des projets pilotes sont ainsi en cours avec des mini-laptops qui permettent aux contrôleurs de compléter leurs check-lists de manière électronique. On utilise également une minicheck-list lors des inspections, autrement dit une check-list résumée.

À l'administration centrale, on tente de limiter le nombre d'imprimantes individuelles et de passer à des imprimantes centrales qui peuvent imprimer recto verso.



Une campagne de sensibilisation a également déjà été lancée sur ce thème afin d'inciter le personnel à utiliser le papier de manière plus économe.

Par ailleurs, l'AFSCA n'utilise que du papier FSC (Forest Stewardship Council).

Objectifs 2010-2012:

Nous visons de cette manière une diminution de 5 % par an de notre consommation de papier, pour ainsi parvenir en 2012 à une baisse de 15% par rapport à l'année de référence 2009.

Actions:

Une campagne de sensibilisation va être mise sur pied dans le but d'encore diminuer la consommation de papier. Nous espérons ainsi encourager nos collaborateurs à réfléchir à deux fois avant d'imprimer des documents, à imprimer recto verso, à travailler autant que possible de manière électronique,...

L'AFSCA n'achètera plus que des imprimantes qui permettent d'imprimer recto verso. Elle tâchera en outre de continuer à réduire progressivement le nombre d'imprimantes individuelles et d'inciter ses collaborateurs à faire usage des imprimantes centrales, ceci notamment grâce à l'instauration d'un code qui permettra d'imprimer discrètement les documents confidentiels.

2. Politique d'achat

L'AFSCA achète de manière centralisée une quantité considérable de marchandises (matériel de bureau, papier, produits de nettoyage, matériel informatique, matériel de contrôle,...). Ces articles ne sont pas uniquement utilisés dans le bâtiment central FSC, nombre d'entre eux sont également achetés pour les UPC et les laboratoires de l'AFSCA.

Depuis un certain temps déjà, l'AFSCA tient compte de critères environnementaux et de durabilité dans ses cahiers des charges pour l'achat de produits de nettoyage, de papier, de fournitures de bureau, de véhicules de service,...

Objectifs 2010-2012:

L'AFSCA a pour objectif d'introduire des critères environnementaux dans 50 % de ses cahiers des charges d'ici fin 2010. Elle devrait parvenir à 75 % d'ici fin 2011 et finalement à 100 % des cahiers des charges pertinents d'ici fin 2012.

Actions:

Le service d'achat va rédiger un catalogue / une base de données contenant tous les articles qui sont achetés au sein de l'AFSCA. Des cotes environnementales seront également attribuées à ces articles, de sorte que l'on puisse à tout moment faire une comparaison et ainsi identifier quel produit entraîne le moins de dommage environnemental.

Un organe de concertation va également être mis sur pied afin de faciliter les contacts mutuels entre le service logistique de l'administration centrale et les UPC et laboratoires. On pourra ainsi profiter de l'expérience de chacun et ne retenir que les produits les plus respectueux de l'environnement. De cette manière, les stocks présents dans les différentes UPC, les différents laboratoires et l'administration centrale seront mieux gérés et on évitera les achats inutiles.

Des critères environnementaux seront intégrés dans tous les cahiers des charges établis dans le cadre des procédures d'achat, pour autant que cela soit opportun.

Le facteur environnemental sera également pris en compte lors de l'acquisition et du développement du système de gestion logistique intégrée. Ce système de gestion nous permettra d'ailleurs de gérer parfaitement un certain nombre de KPI.

3. Gestion des déchets

Comme la plupart des administrations, l'AFSCA produit une quantité considérable de déchets. Pour le bâtiment central de Bruxelles, il s'agit principalement de papier et de carton, de déchets ménagers, de PMC, de verre,...

FAVV - Doorbuilding

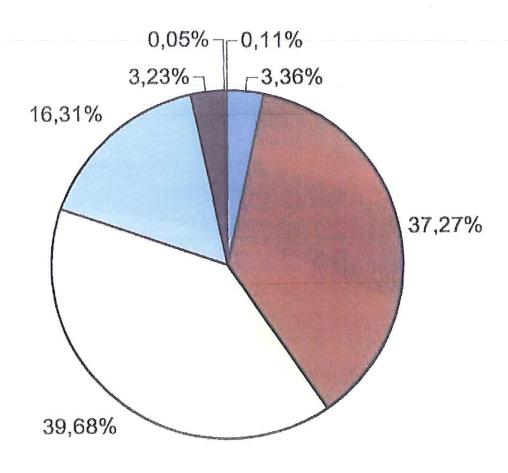


Fig2 : Composition exprimée en pourcentage des déchets enlevés par le collecteur en 2009

En chiffres absolus ceci donne:

Verre: 3744 kg

Papier: 41580 kg

Déchets « tout venant » : 44268 kg

Papier et carton: 18192 kg

PMC: 3600 kg

Frigolite: 32 kg

Plastique d' emballage: 120 kg

déchets dangereux : Pas de données disponibles pour 2009



Fig3 : Kg de déchets tout venant qui ont été enlevés par le collecteur

Le poids des déchets tout venant est une estimation sur base du nombre de containers enlevés. Il est deandé au collecteur d'enregistrer les poids effectifs des déchets enlevés de manière à ce que nous ayons une vue plus correcte des flux de déchets.

Les déchets sont déjà enlevés séparément depuis le moment où nous nous sommes installés au FSC. Une procédure a été rédigée et communiquée au personnel afin que cette collecte se déroule aisément et de manière structurée.

De petites quantités de déchets dangereux sont également produits sur le site de Bruxelles (ex. médicaments périmés). Ces déchets doivent être stockés avec prudence et surveillés, et doivent être ramassés par des collecteurs agréés suivant les conditions légales.

L'AFSCA a également donné une seconde vie à un grand nombre de PC et laptops qui ne satisfaisaient plus aux performances souhaitées, en les proposant aux membres du personnel intéressés. Un grand nombre de ces anciens PC ont également été envoyés dans des pays en développement pour y être utilisés dans l'enseignement.

Enfin, les imprimantes à jet d'encre sont également remplacées graduellement par des imprimantes laser beaucoup plus économes et qui génèrent beaucoup moins de cartouches d'encre vides.

Objectifs 2010-2012:

D'ici fin 2012, l'AFSCA a pour objectif de réduire de 5 % sa fraction de déchets résiduels par rapport à l'année de référence 2009.

Actions:

Les campagnes de sensibilisation vont être poursuivies en vue de bien informer les employés de la procédure de gestion des déchets. Nous espérons ainsi les inciter à trier correctement leurs déchets.

De plus, les nouveaux membres du personnel seront bien informés sur les règles existantes en matière de gestion des déchets, ce au moyen de la brochure d'accueil dans laquelle la procédure de gestion des déchets sera expliquée. Cette procédure sera également présentée lors des infosessions organisées à l'attention des nouveaux arrivants à l'AFSCA.

4. Trajets domicile / travail

Les abonnements aux transports publics (SNCB – STIB et éventuellement DE LIJN) sont remboursés à 100 %. Une indemnité vélo est également prévue pour les employés qui se rendent à vélo à Bruxelles ou de leur domicile à la gare. Grâce à ces mesures, la majeure partie du personnel fait usage des transports publics pour se rendre au travail.

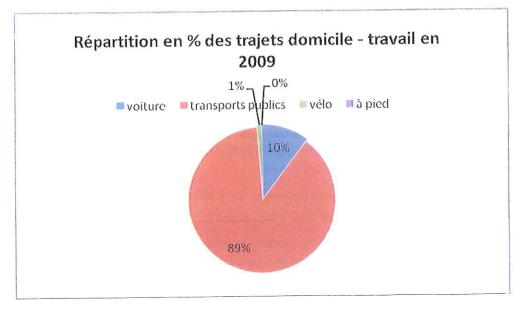


Fig4: Répartition en pourcentage des moyens de transport utilisés pour les trajets du domicile au travail

8

Les employés de l'AFSCA ont la possibilité de travailler à domicile, lorsque la nature de leur travail le permet. Une note de service est parue à ce sujet, qui prévoit les dispositions et conditions en la matière.

Enfin, l'AFSCA organise également un covoiturage lors des grèves de la SNCB, de manière à ne pas occasionner une surcharge supplémentaire des routes en cas de grève des trains.

Objectifs 2010-2012:

L'AFSCA a pour objectif de maintenir en dessous de 10 % le pourcentage d'employés qui se rendent à Bruxelles en voiture.

Actions:

Les campagnes de sensibilisation vont être poursuivies afin de continuer à inciter les employés à faire usage des transports en commun ou de moyens de transport alternatifs pour leurs navettes.

De plus, les nouveaux membres du personnel seront bien informés concernant les possibilités de transport existantes et les interventions financières liées, ce au moyen de la brochure d'accueil qui comprendra le plan d'accès du site. Ce document sera conçu de telle manière à encourager l'utilisation des transports en commun ou de moyens de transport alternatifs.

5. Energie / eau / Air

La climatisation se fait depuis la Finance Tower, située juste à côté du bâtiment FSC. En ce qui concerne l'eau, l'électricité et le gaz, nous ne disposons pas de données individuelles à propos du bâtiment FSC. Toutes les consommations sont enregistrées par des compteurs centraux dans la FinTower et sont ensuite calculées à l'aide d'une clé de répartition. Nous ne pouvons pour l'instant pas encore fournir de données individuelles pour notre bâtiment.

Le chauffage est alimenté au gaz naturel. La climatisation a lieu au moyen de groupes climatiseurs qui libèrent de l'air climatisé dans le bâtiment. Une firme d'entretien est présente en permanence dans la tour des finances ; elle contrôle les installations et veille à ce que les prescriptions légales soient respectées.

Une campagne de sensibilisation a déjà été lancée pour attirer l'attention des employés sur le fait qu'un petit changement de comportement permet d'économiser beaucoup d'énergie, d'électricité et d'eau.

Actions:

Les campagnes de sensibilisation vont être poursuivies afin d'inciter les employés à utiliser l'eau et l'énergie de manière économe. Cette campagne sera notamment axée sur le fait d'éteindre les lumières, les PC et imprimantes après les heures de service, etc.

Le parc de serveurs va être virtualisé, ce qui permettra de réduire au moins de moitié le nombre de serveurs et donc également dans une même mesure la consommation d'énergie des serveurs.

Etant donné que nous ne disposons pour l'instant pas de compteurs d'eau et d'électricité séparés pour le bâtiment FSC, il n'est pas encore possible d'établir des KPI. On examine actuellement les possibilités d'installer des compteurs séparés pour notre bâtiment, de manière à pouvoir gérer ces KPI de façon objective dans un futur proche.

Déplacements de service

Nous entendons par là à la fois les déplacements de nos propres véhicules de service (dispatching d'échantillons, véhicules de service du management, ...), les déplacements du personnel avec leur propre véhicule à des fins professionnelles, et les voyages intérieurs et à l'étranger en avion, train, etc. Comme les déplacements des contrôleurs dans les provinces dépendent des décisions prises à l'administration centrale de Bruxelles, le site de Bruxelles a également un impact sur les déplacements de service des contrôleurs.

Une rationalisation optimale a déjà été menée afin de pouvoir utiliser les véhicules de service de manière optimale. Par exemple, le matériel informatique défectueux est emporté par les camionnettes qui transportent les échantillons entre les UPC et les laboratoires. On profite également de ces tournées pour faire parvenir les petites fournitures de bureau et le courrier interne aux services extérieurs.

Afin de réduire le nombre de déplacements entre l'administration centrale et les laboratoires de l'AFSCA, et entre les laboratoires entre eux, les laboratoires de l'AFSCA utilisent le système de vidéoconférence.

La nuit, les camionnettes du dispatching sont reliées au réseau électrique afin d'être maintenues à température et ainsi éviter que le moteur ne doive tourner plus fort chaque matin pour faire baisser la température au niveau souhaité dans l'espace de chargement.

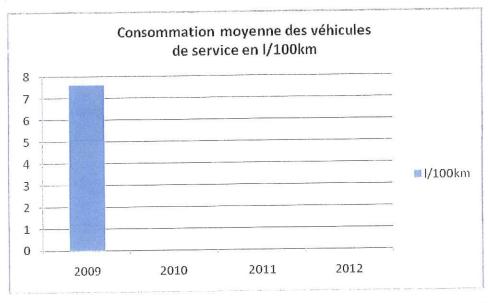


Fig5: Utilisation moyenne de carburant (diesel) des véhicules de service en l/100km

Consommation de carburant: 7,59 l/100km ou 20038 g CO2/100km

Objectis 2010-2012:

D'ici fin 2012, l'AFSCA a pour objectif de réduire de 5 % le nombre de kilomètres des déplacements de service et la consommation de carburant des véhicules de service par rapport à 2009.

Actions:

Les campagnes de sensibilisation vont être poursuivies pour inciter les employés à utiliser autant que possible les transports en commun ou des moyens de transport alternatifs lors des voyages de service, à bien planifier les trajets à parcourir pour éviter les kilomètres inutiles, pour expliquer aux employés comment rouler de manière écologique, comment organiser des vidéoconférences,...

Un projet est lancé (Planifood) afin d'optimiser les trajets que les contrôleurs doivent effectuer et limiter au maximum le nombre de kilomètres à parcourir.

Les chauffeurs des véhicules de service pourront suivre une formation d'ECO driving.

On va promouvoir le test avec la vidéoconférence, actuellement en cours dans les laboratoires, au sein de tous les services de l'AFSCA.

Les voyages de service vont être inventoriés (le nombre de kilomètres parcourus par moyen de transport et les émissions respectives de CO₂). Les résultats de cette analyse seront utilisés pour rationaliser les voyages de service.

7. Utilisation de matériel et de réactifs

Lors des contrôles réalisés dans les provinces, les contrôleurs utilisent un certain nombre de produits, réactifs et matériel. Ceux-ci étant achetés de manière centralisée et les instructions d'utilisation étant établies depuis l'administration centrale, cette activité a également été retenue comme étant susceptible d'avoir un impact considérable sur l'environnement.

Actions:

Une campagne de sensibilisation va être mise sur pied afin de donner des conseils aux employés (les contrôleurs en particulier) concernant l'utilisation rationnelle du matériel, des produits et réactifs, etc.

Organisation efficace de la gestion de stock pour éviter que la date de péremption de grandes quantités de produits stockés ne soit dépassée.

II- Aspects environnementaux liés à la mission de l'AFSCA

Il s'agit des aspects environnementaux dits « indirects » dans la norme.

Toutes les missions de l'AFSCA au FSC center ont été examinées à la loupe et une liste en a été dressée. Une évaluation de l'impact, de l'autonomie et des moyens disponibles a ensuite été faite pour chaque mission. Les aspects environnementaux significatifs suivants ont été retenus de cette évaluation.

1. Rationalisation de l'échantillonnage

Le plan d'analyse est élaboré sur base du programme de contrôle. La Direction générale des Laboratoires rationalise le programme d'analyses proposé de manière à éviter les échantillonnages superflus. Elle essaie autant que possible de combiner les analyses sur un même échantillon prélevé. De cette manière, certains échantillonnages peuvent être combinés et on évite les kilomètres et les emballages d'échantillon inutiles. Les analyses sont ensuite confiées aux laboratoires internes et externes.

2. Agréments de laboratoires

Afin d'être agréé en tant que laboratoire autorisé à réaliser des analyses pour l'AFSCA, les laboratoires doivent satisfaire à des critères fixés dans des procédures. En plus des critères de performance, les laboratoires devront à l'avenir également remplir des critères environnementaux avant de pouvoir être agréés en vue de la réalisation d'analyses pour le compte de l'AFSCA.

3. Laboratoires nationaux de référence

Les activités des laboratoires nationaux de référence sont contrôlées par l'AFSCA. Ceci a lieu au moyen de KPI spécifiques (Key Performance Indicators). Outre les KPI techniques, l'AFSCA va également introduire des KPI environnementaux en vue d'évaluér les LNR.

4. Analyse d'impact

La réalisation d'une analyse d'impact lors de la conception d'un document de politique constitue déjà une étape existante dans le processus d'élaboration de la législation au sein de l'AFSCA. La procédure actuelle n'accorde néanmoins pas suffisamment d'attention aux effets environnementaux potentiels de la politique visée. Une « évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » (EIDDD) n'est actuellement réalisée que pour les dossiers placés à l'ordre du jour du conseil des ministres. L'AFSCA souhaite à l'avenir prévoir une analyse de l'impact environnemental lors de l'élaboration de ses documents de politique, si cela est pertinent. On veille ici bien entendu à ce qu'il n'y ait aucune répercussion négative sur les exigences en matière de sécurité alimentaire. Sur base de l'EIDDD normale, une version 'light' va en être prévue qui devra être parcourue lors de l'élaboration de tout document de politique.

5. Elaboration de la politique de l'AFSCA

Grâce à l'élaboration et à l'application systématique d'une version light de l'EIDDD, les impacts environnementaux éventuels de la politique visée par l'AFSCA pourront être mieux identifiés.

De plus, les organisations environnementales déjà présentes au Comité consultatif seront sollicitées pour discuter des aspects relatifs à l'environnement qui sont traités dans ce comité et qui ont trait à la politique de l'AFSCA.

6. Réseau de contacts

Au cours de ses tâches quotidiennes, l'AFSCA entretient différents contacts avec des instances dont les activités sont liées à l'environnement. Citons par exemple les autorités régionales, qui sont en contact avec l'Agence par le biais de différents groupes de travail. Ce réseau va être enregistré afin d'obtenir une idée claire de ces contacts existants.

7. Obligations administratives concernant les opérateurs

Un des objectifs du gouvernement et des autorités en général est la suppression des charges administratives inutiles. Il s'agit ici en premier lieu de l'adaptation, de la simplification ou de la suppression de certains textes législatifs. Par ailleurs, des simplifications sont également possibles dans le fonctionnement quotidien de l'administration, par exemple en supprimant les formulaires superflus, en simplifiant les flux de documents ou en faisant usage de l'informatique pour l'échange de données. Un grand nombre d'informations sont déjà disponibles sur le site internet de l'AFSCA et bon nombre de documents peuvent être demandés par voie électronique, par exemple certains certificats d'exportation vers des pays tiers.



L'AFSCA développe diverses initiatives en collaboration avec sa ministre de tutelle, la Ministre Laruelle. La vaccination obligatoire contre la maladie d'Aujeszky a ainsi été levée et la révision de la politique sanitaire a été lancée en 2009. L'une des premières réalisations concrètes de cette nouvelle politique sanitaire est une diminution considérable du nombre de tests pour la brucellose et la leucose. Concrètement, on poursuit également une meilleure concordance entre les guides d'autocontrôle et les cahiers des charges commerciaux. Ces initiatives n'entraînent d'ailleurs pas seulement une réduction des charges administratives, mais également une réduction considérable des charges financières.

Néanmoins, sur le plan législatif, le travail est encore loin d'être terminé. On a tout d'abord passé en revue, avec les représentants des opérateurs, la législation susceptible d'être simplifiée. La réglementation en vigueur en Belgique en matière de santé animale a ensuite été passée au crible par l'AFSCA. La conclusion en est que bon nombre de réglementations pourraient être simplifiées ou même abrogées. Certains arrêtés datent en effet du 19^e siècle ; ils peuvent encore s'avérer utiles dans certains cas mais ont certainement bien besoin d'une petite révision.

Annexe 2 – les impacts environnementaux directe et indirecte, les objectifs et actions – UPC du Brabant Wallon (site Ottignies)

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

1. Direct

| aspect | impact |
|--|---|
| O1- stockage du matériel de contrôle et d'échantillonnage. | Réduction des ressources naturelles Consommation de matière |
| O2- consommation d'électricité | Réduction des ressources naturelles |
| O3- consommation de papier | Réduction des ressources naturelles |
| O4- élimination des déchets | Production de déchets particuliers à recycler |
| O5- achat de matériel de bureau | Consommation de matière. Réduction des ressources naturelles |

OBJECTIF 1
« rationaliser le stockage et la gestion du matériel de contrôle et d'échantillonnage »

| Objectif 2010-2011-2012 | Comptabiliser moins de 5% de matériel périmé lors de l'inventaire annuel du stock. | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|
| Impact environnemental | danger Diminuccomma Supprir l'émissi divisior l'UPC co | er la production de déchets potentiellement eux due au gaspillage. er la consommation de matière due à la sur- inde. ner la consommation de carburant et ion de gaz à effet de serre induites par la i du stock et sa délocalisation partielle à ile Namur. eter la chartre du contrôleur en évitant le ige et en utilisant les ressources de manière elle et économique. | | |
| KPI | Nombre d'unités de matériel périmé Nombre d'unités de matériel périssable (Nombre d'unités de matériel périmé/ Nombre d'unités de matériel périssable)x 100= % | | | |
| Choix de l'objectif | Cet objectif est lié à notre aspect environnemental le plus significatif ressortant de notre analyse environnementale. | | | |
| Démarrage de l'objectif | Août 2009 | | | |
| Données | | Inventuire du stock de matériel de contrôle au 28/02/2010 | | |
| | Matériel périssable en stock (unités) | 213,78 | | |
| | Périmés éliminés (unités) | 19,16 | | |
| | % | 9 | | |
| Actions 2009 | Réalisation d'un inventaire du stock de matériel présent. Mise en place de moyens rationnels de stockage et de gestion | | | |
| Actions 2010 | Finalisation de la centralisation du stock Suivi de la gestion du matériel et du KPI Sensibilisation du personnel à l'utilisation raisonnée du matériel | | | |

« Diminuer la consommation globale d'électricité »

| Objectif | Réduire annuellement de 5% la consommation globale d | l'électricité |
|---------------------------------------|--|--|
| 2010, 2011, 2012 | | |
| Impact | Le maintien des ressources naturelles. | |
| environnem | | |
| ental KPI | - Consommation journalière= kWh/jour | |
| | - (Consommation en kWh année X/consommation en kW 1)x100= % | |
| Choix des actions particulières | Entrent en compte pour la détermination des actions liée Le classement des aspects environnementaux lié d'électricité dans le registre des aspects environne Le relevé des consommations électriques du maté effectué au moyen d'un compteur « ENERGY ME Réf 54355 durant les mois d'août à octobre 2008 | es à notre utilisation ementaux directs ; ériel électrique |
| | Fig1: Répartition de la cons | ommation |
| 1 | électrique | |
| | 3.00% | Copieur couleur 4511 Copieur / fax 450 Eclairage des toilettes Eclairage de l UP Divers Fontaine cuisine Chauffe-eau cuisine Frigo cuisine Frigo - congélateur dispatch PC d'un administratif PC - écran dispatching PC portable d'un contrôleur |

| Démarrage de l'objectif | 1 ^{er} juin 2009 | | | - IF |
|--|--|---|--|----------------------|
| Données | En 2008, notre consommation journalière annuelle était de 90,5 kWh/jour. | | | |
| Performanc es | | Relevés mensuels 01 et 02/09 | Relevés mensuels 01 et 02/10 | |
| | Consommatio n électrique | 99,0 kWh/j | 85,3 kWh/j | |
| | % | 100 | 86,2 | |
| Actions 2009 | Analyse de la consommation d'électricité. Mise en place des relevés et des enregistrements électriques Mises en place de mesures visant à diminuer l'impact de l'éclairag sur la consommation électrique, ce qui a permis de diminuer de 319 | | | mpact de l'éclairage |
| la consommation d'él Mises en place de imprimantes/photoco diminuer de 55% la photocopieuses. | | n place de mesure ites/photocopieuses de 55% la consc | s visant à diminuer principales, ce | qui a permis de |
| Actions 2010 | Campagr personne | | on relative au ma | atériel informatique |

« Réduire la consommation de papier format A4 blanc »

| Objectif 2010 - 2011 | Atteindre une réduction de 5% dans l'utilisation de papier vierge A4 imprimé/photocopié. |
|---------------------------------|---|
| Impact environnemental | Maintien des ressources naturelles |
| KPI | Nombre de kilos de papier par ETP mis en circulation dans l'UPC = kg/ETP (Nombre de kg/ETP année x / nombre de kg/ETP année x-1) x 100 = % |
| Choix des actions particulières | Suivant le registre des Aspect Environnementaux Directs. |
| Démarrage de l'objectif | 1 ^{er} juin 2009 |
| Données | La consommation de l'année 2009 est de 200 000 feuilles ou 1 tonne ou 47,61 kg/ETP. |
| Actions 2010 | Campagnes de sensibilisation Programmation des ordinateurs afin que les impressions se fassent préférentiellement en recto/verso. |

| Objectif 2010, 2011, 2012 | Réduire de 3% la qua commune en favorisant | ntité de déchets éliminés dans les sacs jaunes « tout venant » de la t le tri. |
|---------------------------------------|---|--|
| Impact environnemental | | par un tri efficace et constant ; déquate de déchets dangereux comme les néons et les cartouches à |
| KPI | - Quantité de sacs PMC - Poids des cartouches- | piles-papiers-cartons éliminés= kg/an ibelles « tout venant » achetés année x / Quantité de sacs poubelles |
| Choix des actions particulières | - Lorsque nous avons insuffisant ou inexistant, | Aspects Environnementaux Directs. commencé l'analyse environnementale, le tri des déchets était, ce qui explique que l'UPC du BRW s'est orientée d'abord vers un tri er la réduction du volume total de déchets produits. |
| Démarrage de l'objectif | 1 ^{er} septembre 2009 | |
| Données | | Quantité de sacs « poubelle » achetés pendant l'année de référence 2009 |
| | Sacs Tout-venant Sacs PMC | 260 40 |
| | | |

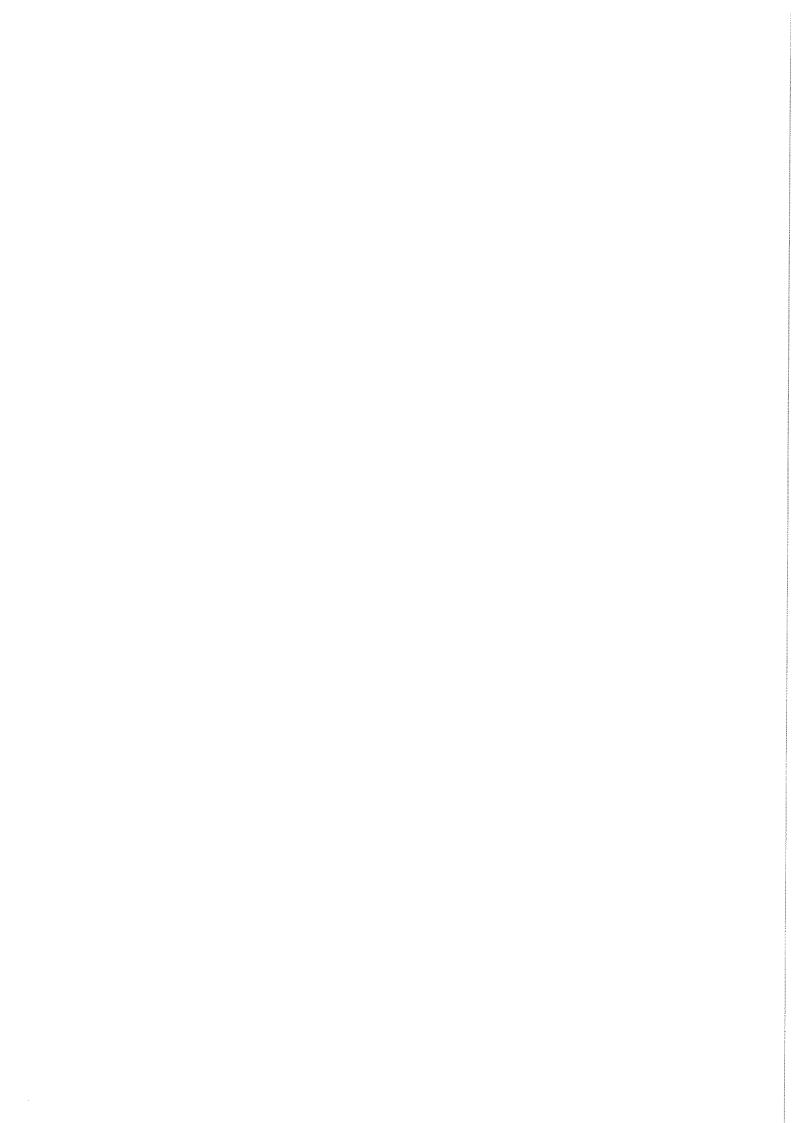
| Performances | | Quantité pendant l'année de référence 2009 | Par mois | Quantité mesurée depuis le 1/09/09 jusqu'au 1/03/10 | Par mois |
|--------------|--|--|----------------------------|---|----------------|
| | Sacs Tout-venant | 260 | 22 | 100 | 16 |
| | Sacs PMC | 40 | 3 | 0 | |
| | Papier-Carton (kg) | | | 1009,50 | |
| | Piles (kg) | In b 16 . | | 1 | |
| | Cartouches (kg) | 1 1 1 11 11 | 1- 1 | 0 | on edyo es |
| | % Sacs Tout-venant | 100 | | | 72,72 |
| | On constate donc une venant », ce qui tend à | diminution de 27,28º a prouver que le tri es | % des acha st effectif. | ts de sacs destinés aux o | déchets « tout |
| Actions 2009 | Analyse de la situ Mise en place de Sensibilisation du | ituation existante le mesures favorisant le tri du personnel et de l'entreprise chargée du nettoyage des locaux. | | | |
| Actions 2010 | Analyse des poss Surveillance pond | sibilités de mise en p ctuelle du tri | lace du tri d | des déchets organiques | |

« Favoriser l'achat de matériel de bureau respectueux de la Circulaire Développement Durable »

| Objectif 2010, 2011, 2012 | Lors des achats de matériel de bureau, augmenter la quantité de matériel respectueux de la circulaire Développement Durable: 50% en 2010, 75% en 2011, 100% en 2012 pour les commandes pertinentes et inférieures à 250 euros. Les commandes supérieures à 250 euros sont automatiquement prises en charge par nos services centraux et sortent de la maîtrise de l'UPC du BW. |
|---------------------------------|---|
| Impact environnemental | Maintien des ressources naturelles |
| KPI | - Nombre de commandes dont le montant est inférieur à 250 euros et dont le sujet est répertorié dans le catalogue du fournisseur comme étant conforme aux exigences de la circulaire Développement Durable = A - Nombre de commandes dont le montant est inférieur à 250 euros et dont le sujet est répertorié dans le catalogue du fournisseur comme étant conforme aux exigences de la circulaire Développement Durable et qui auquel est préféré un produit ne répondant pas aux critères de la circulaire Développement Durable = B - (A/A+B)X100= % |
| Choix des actions particulières | Non-conformité par rapport aux exigences de la Circulaire Développement Durable |
| Actions 2010 | achats respectueux de la circulaire Développement Durable, quand c'est possible et pour les achats <250€ sensibilisation du personnel responsable des commandes de matériel au guide des achats durables. |

2. Indirect

L'analyse environnementale de l'UPC du BW a montré que celle-ci avait peu de maîtrise dans le cadre de la gestion de ses aspects environnementaux indirects liés à sa mission. Ceux-ci font partie intégrante de la gestion environnementale globale de l'AFSCA et sont pris en compte par l'administration centrale lors de l'établissement de sa politique de contrôle.



Annexe 3 – Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – FLVVM (site Laboratoire Melle)

Tous les aspects environnementaux liés à l'activité du laboratoire sont pris en compte et évalués d'après des critères relatifs à l'impact, à l'impact local et à la législation environnementale. L'importance des impacts environnementaux sert de base à l'élaboration d'objectifs environnementaux.

1. Aspects environnementaux directs

Les aspects environnementaux directs qui sont pris en considération et sur lesquels le laboratoire peut exercer un contrôle sont :

- a) l'utilisation de ressources naturelles, de matières premières et d'énergie
- b) l'utilisation de papier
- c) la gestion des déchets
- d) la mobilité

2. Aspects environnementaux indirects

Les activités du laboratoire peuvent avoir un impact sur des aspects environnementaux sur lesquels le laboratoire n'a pas un contrôle total, tels que :

- a) Les aspects spécifiques au produit : conditionnement, transport, élimination des déchets.
- b) Les performances environnementales des fournisseurs et sous-traitants.

L'analyse des aspects environnementaux du FLVVM a mis en avant que le laboratoire avait peu voire pas d'influence sur les aspects environnementaux indirects liés à la mission de l'AFSCA. Ceux-ci font plutôt partie du système de gestion environnementale global de l'AFSCA et sont dès lors pris en compte dans l'analyse des aspects environnementaux et les objectifs de l'administration centrale. Un aspect environnemental indirect sur lequel le laboratoire peut éventuellement exercer une influence est la sélection des fournisseurs, où l'on peut prendre en compte le fait qu'ils disposent ou non d'un certificat EMAS ou ISO 14001.

3. Objectifs environnementaux et performances environnementales du FLVVM

3.1 Objectifs du FLVVM

| Date limite prévue | continu | 31/12/2010 | 30/06/2010 | 11/05/10 |
|------------------------------|--|---|--|--|
| Responsable | Jan Van Caeneghem | Jan Van Caeneghem | Jan Van Caeneghem | Jan Van Caeneghem |
| Description de l'action | - Intégrer les formations dans la réunion du personnel. | - Régler la nouvelle chaudière - Régler le système d'air conditionné | Dresser inventaire Sensibiliser (communiquer les consignes de sécurité, apposer des autocollants) | - Adapter instruction bâtiment |
| Description de l'objectif | Formations périodiques EMAS par groupe-cible: au moins 1 par an pour tous les collaborateurs | Diminuer la consommation de gaz naturel de 5% | Eviter la libération de fibres d'amiante | Section analyses biologiques: microbiologie: satisfaire à la législation pour l'entreposage de gaz |
| Objectif | OBJ-2010-157 | OBJ-2010-162 | OBJ-2010-163 | OBJ-2010-165 |

| 01/06/2010 | Continu | 01/06/2010 |
|--|--|---|
| Elly Hamie | Jan Van Caeneghem | Jan Van Caeneghem |
| - Limiter l'utilisation de matériel de référence biologique par rationalisation Elly Harnie des contrôles de première ligne. | - Suíví continu de la législation | Enlever les imprimantes des PC qui sont connectés à l'imprimante en réseau. |
| Section analyses biologiques: microbiologie: réduire la production de déchets biologiques | OBJ-2010-167 Actualisation du permis d'environnement: extension en fonction des consignes de biosécurité | OBJ-2010-170 Réduire le nombre d'imprimantes |
| OBJ-2010-166 | OBJ-2010-167 | OBJ-2010-170 |

${\bf A}.$ Utilisation des ressources naturelles et de l'énergie

Consommation de gaz naturel

La consommation de gaz est évaluée mensuellement. Lors de cette évaluation, on examine si une tendance à la baisse est observée par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois des années précédentes. En cas de hausse anormale de la consommation, on recherche immédiatement la cause de cette augmentation afin de limiter les pertes.

En 2009, nous avons consommé 10.275 m³ de gaz naturel dont 0 m³ provenant de sources d'énergie renouvelables. La consommation de gaz naturel dépend fortement de la température extérieure. Le gaz naturel est uniquement utilisé pour le chauffage, l'eau chaude et en moindre mesure pour les activités du laboratoire (quelques becs bunsen). Ces 10.275 m³ correspondent à une émission de 23.966 kg de CO_2 (équivalent CO_2 gaz $\rightarrow 0,198$ kg CO_2 /kWh; 1 m³ gaz = 11,78 kWh).

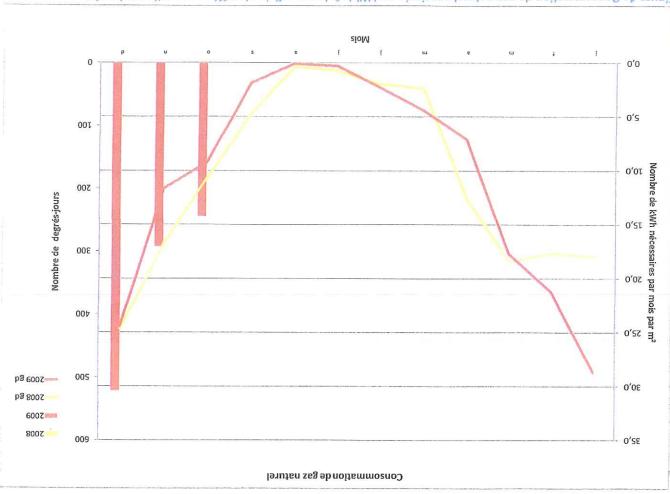


Figure 1: Consommation de gaz naturel exprimée en kWh/m² de superficie chauffée, convertie en degrésjours

Peu de conclusions peuvent pour l'instant être tirées du graphique ci-dessus vu que le 15/07/09 le laboratoire est passé du mazout au gaz pour le chauffage du bâtiment et pour l'approvisionnement en eau chaude sanitaire.

L'objectif OBJ-2010-162 vise à réduire la consommation de gaz naturel de 5% (pour les mois d'octobre à décembre inclus). L'action à entreprendre est de procéder à un meilleur réglage de la chaudière et de régler le système d'air conditionné.

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité est évaluée mensuellement. Lors de cette évaluation, on examine si une tendance à la baisse s'observe par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois des années précédentes. En cas de hausse anormale de la consommation, on en recherche immédiatement la cause afin de limiter les pertes.

En 2009, la consommation d'électricité était de 118,556 MWh. Selon le fournisseur en électricité, 24,15 % provient de sources d'énergie renouvelables. Ces 118,556 MWh d'électricité correspondent à une émission de 33.195 kg de CO₂ (équivalent CO₂ → 0,28 kg CO₂/kWh).

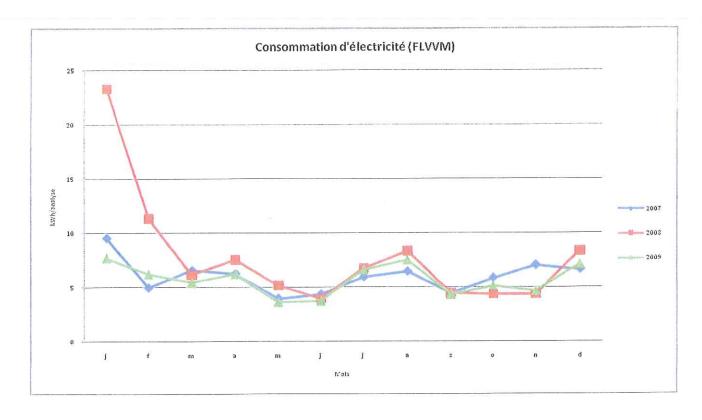


Figure 2 : Consommation d'électricité exprimée en kWh/analyse (2009: 23122 analyses) (2008: 20107 analyses) (2007: 22257 analyses)

Le graphique indique clairement une baisse de la consommation. Cette diminution est due à une attitude plus économe face à l'électricité (p.ex. diminution de l'éclairage, commande automatique des pompes de circulation (CV), ...).

Consommation d'eau

La consommation d'eau est évaluée mensuellement. Lors de cette évaluation, on examine si une tendance à la baisse s'observe par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois des années précédentes. En cas de hausse anormale de la consommation, on en recherche immédiatement la cause afin de limiter les pertes.

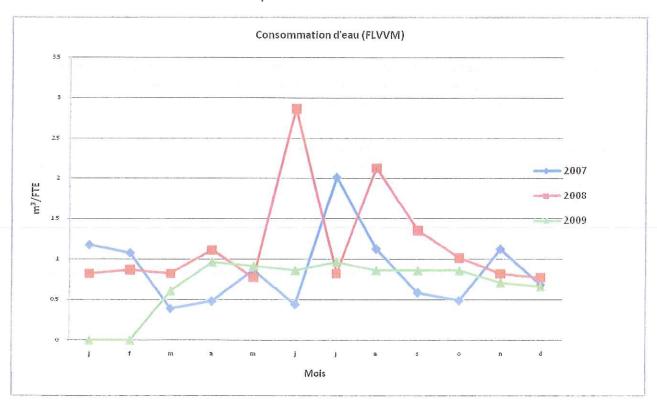


Figure 3: Consommation d'eau exprimée en m³/FTE (2009: 19.6 FTE) (2008: 20.6 FTE) (2007: 20.3 FTE)

En août et septembre 2008, les façades du bâtiment ont été nettoyées, ce qui a entraîné une forte augmentation de la consommation d'eau. Le FLVVM n'utilise quasiment pas d'eau pour la réalisation des analyses, l'eau est en majeure partie destinée à un usage sanitaire. On peut remarquer sur le graphique ci-dessus que le compteur d'eau était défectueux en janvier, février et mars 2009. Le compteur d'eau a été remplacé le 20/03/2009. La consommation d'eau en 2009 est restée stable sur l'ensemble de la période, avec une petite diminution vers la fin de l'année. Cette diminution est à imputer à l'installation de chasses d'eau économiques sur les toilettes.

Consommation de mazout

La consommation de mazout est évaluée mensuellement. Lors de cette évaluation, on examine si une tendance à la baisse s'observe par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois des années précédentes. En cas de hausse anormale de la consommation, on en recherche immédiatement la cause afin de limiter les pertes.

En 2009, 23.100 litres de mazout ont été consommés, ce qui correspond à une émission de 65.740 kg de CO_2 (équivalent CO_2 mazout \rightarrow 0,264 kg CO_2 /kWh; 1 litre de mazout = 10,78 kWh)

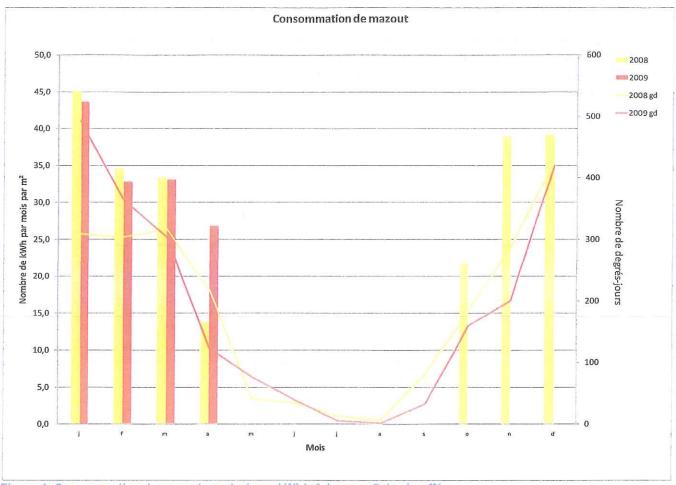


Figure 4: Consommation de mazout exprimée en kWh/m² de superficie chauffée

Le 22/06/09, la chaudière a été remplacée (conversion du mazout au gaz), avec assainissement de la cuve à mazout le 26/06/09. On peut déduire du graphique ci-dessus que la consommation suit à peu près la même tendance que le nombre de degrés-jours. On peut observer qu'en 2009 la consommation était plus élevée aux mois de janvier et de février par rapport à 2008 car le nombre de degrés-jours était inférieur en 2008. Ceci est probablement dû à la chaudière au mazout, qui a été remplacée le 22/06/09.



B. Consommation de papier

La consommation de papier est évaluée mensuellement. Lors de cette évaluation, on examine si une tendance à la baisse s'observe par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois des années précédentes. En cas de hausse anormale de la consommation, on en recherche immédiatement la cause afin de limiter les pertes.

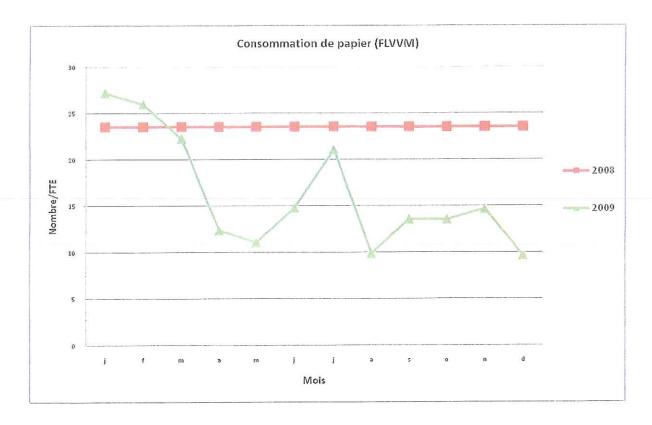


Figure 5: Consommation de papier exprimée en nombre de feuilles/FTE

La consommation de papier est mesurée chaque mois par un recensement du stock (2009) ; en 2008 elle n'a été mesurée qu'au début et à la fin de l'année. La tendance à la baisse que l'on peut observer sur le graphique ci-dessus est principalement due à la campagne de sensibilisation du personnel et aux impressions recto-verso. En juillet 2009, une plus grande quantité de papier a été utilisée que la normale, ce qui était dû à l'impression de livrets d'analyse par les étudiants jobistes.

C. Gestion des déchets

Les déchets sont collectés de manière sélective :

- Déchets résiduels : 1 conteneur par semaine (2500 litres) → maximum 130 m³
- Papier & carton: 1 conteneur toutes les 2 semaines (1100 litres) → maximum 28,6 m³
- Verre: 1 conteneur par mois (240 litres) → maximum 2,88 m³
- Déchets biologiques : les déchets sont enlevés sur demande par Van Gansenwinkel. En 2009, ils ont collecté et traité 6673 kg de déchets biologique. Des actions sont prises en 2010 pour réduire cette quantité (OBJ-2010-166)
- EPS (Isomo) : 23 m³

Film: 9,2 m³
 PMC: 2,5 m³

D. Mobilité

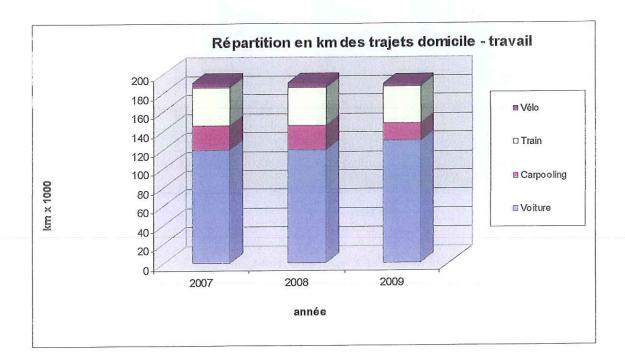


Figure 6 : Trajets domicile-travail exprimés en nombre de km/type de transport

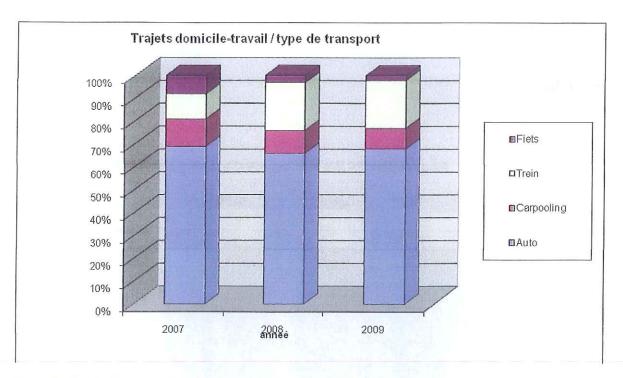


Figure 7 : Trajets domicile-travail exprimés en % par type de transport

On peut remarquer sur les graphiques ci-dessus que le covoiturage diminue légèrement mais cela est dû au départ à la retraite d'une collaboratrice. L'AFSCA fait déjà de sérieux efforts en matière de transport en commun, à savoir que les transports en commun sont payés entièrement par l'employeur. La seule chose que l'on puisse faire est de sensibiliser encore davantage les collaborateurs. L'utilisation du vélo augmentera peut-être en 2010 car il est éventuellement question d'augmenter l'indemnité de 15 cents à 20 cents au kilomètre.

Annexe 4 – Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions – LFSAGx (site Laboratoire de Gembloux)

Tous les aspects environnementaux liés à l'activité du laboratoire sont pris en compte et évalués d'après des critères relatifs à l'impact, à l'impact local et à la législation environnementale. L'importance des impacts environnementaux sert de base à l'élaboration d'objectifs environnementaux.

1. Aspects environnementaux directs

Les aspects environnementaux directs qui sont pris en considération et sur lesquels le laboratoire peut exercer un contrôle sont :

- a) l'utilisation de ressources naturelles, de matières premières et d'énergie;
- b) l'utilisation de papier;
- c) la gestion des déchets ;
- d) la mobilité.

2. Aspects environnementaux indirects

Les activités du laboratoire peuvent avoir un impact sur des aspects environnementaux sur lesquels le laboratoire n'a pas un contrôle total, tels que :

- a) Les aspects spécifiques au produit : conditionnement, transport, élimination des déchets.
- b) Les performances environnementales des fournisseurs et sous-traitants.

L'analyse des aspects environnementaux du LFSAGx a mis en avant que le laboratoire avait peu voire pas d'influence sur les aspects environnementaux indirects liés à la mission de l'AFSCA. Ceux-ci font plutôt partie du système de gestion environnementale global de l'AFSCA et sont dès lors pris en compte dans l'analyse des aspects environnementaux et les objectifs de l'administration centrale. Un aspect environnemental indirect sur lequel le laboratoire peut éventuellement exercer une influence est la sélection des fournisseurs, où l'on peut prendre en compte le fait qu'ils disposent ou non d'un certificat EMAS ou ISO 14001.

3. Objectifs environnementaux et performances environnementales du LFSAGx

3.1 Objectifs du LFSAGX

| Objectif | Description de l'objectif | Description de l'action | Responsable | Date limite prévue |
|--------------|---|--|-------------------------------|--------------------|
| OBJ-2010-118 | Journée Développement durable | Participation effective de l'ensemble du personnel du laboratoire. | Alain Dubois | 19/10/2010 |
| OBJ-2010-119 | Inactivation et élimination des déchets dangereux | Externalisation de ces actions par une firme spécialisée en lieu et place de l'autoclavage en interne. Demande de modification du permis unique en conséquence. Aménagement des locaux de stockage temporaire des déchets dangereux. | Franck Defeijt | 31/08/2010 |
| OBJ-2010-120 | Audit énergétique du bâtiment | Réalisation de l'audit. | Franck Defeijt - A. Dubois | 31/12/2010 |
| OBJ-2010-121 | OBJ-2010-121 Réduction des consommations | Poursuite de la réduction des consommations en fluides (eau, gaz, électricité) et papier (5% sur base de la consommation 2008 sur la période 2008 - 2011) - Achat d'un calculateur de consommation. | Alain Dubois | 31/12/2010 |
| OBJ-2010-122 | Amélioration des performances OBJ-2010-122 énergétiques du bâtiment (voir ci-dessous) | Isolation du bâtiment (conditionné aux travaux d'aménagement du laboratoire). | Franck Defeijt - A. Dubois | 31/12/2011 |
| OBJ-2010-180 | Diminution de la consommation électrique du réseau | Installation de panneaux photovoltaïques. | Alain Dubois | 31/12/2011 |

3.2 Aperçu des performances par rapport aux objectifs environnementaux

A. Utilisation des ressources naturelles et de l'énergie

Consommation de gaz naturel

Le relevé mensuel de la consommation de gaz et l'examen de tendance éventuelle permet de déceler rapidement toute hausse anormale de cette consommation, d'en rechercher les causes et d'y remédier rapidement pour en limiter les gaspillages.

En 2009, la consommation globale du laboratoire en gaz naturel s'est élevée à 16929 m³ dont 0 m³ provenant de sources d'énergie renouvelables. Le gaz naturel est utilisé presque exclusivement pour le chauffage du bâtiment et en moindre mesure pour les activités du laboratoire (quelques becs bunsen en microbiologie). La consommation de gaz naturel dépend donc fortement des conditions climatiques. En terme de rejet, cela représente un peu moins de 39500 kg de CO₂ (équivalent CO₂ gaz → 0,198 kg CO₂/kWh; 1 m³ gaz = 11,78 kWh).

En 2008 (septembre), la chaudière a été remplacée et des panneaux solaires installés sur le toit du bâtiment. L'effet des panneaux solaire devrait être minime car ils ne servent qu'à la production d'eau chaude pour les laboratoires et les sanitaires, or cette consommation est minime.

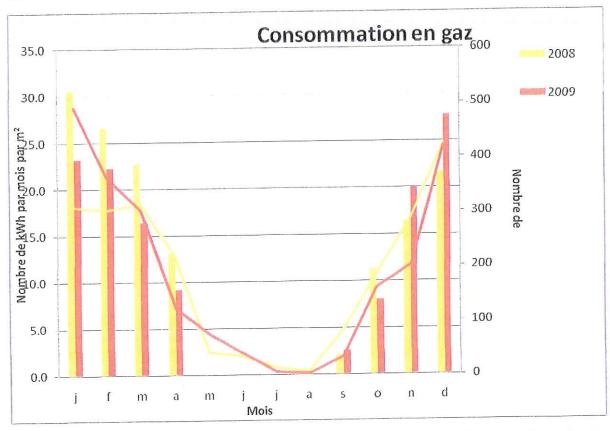


Figure 1: Consommation de gaz naturel exprimée en kWh/m² de superficie chauffée, convertie en degrésjours (gd)

La consommation en gaz a diminué de plus de 17% en 2009 par rapport à 2008 malgré les pics de novembre et de décembre consécutifs aux conditions climatiques particulièrement froides.

Consommation d'électricité

Le relevé mensuel de la consommation d'électricité et l'examen de tendance éventuelle permet de déceler rapidement toute hausse anormale de cette consommation, d'en rechercher les causes et d'y remédier rapidement pour en limiter les gaspillages.

En 2009, la consommation globale d'électricité s'est élevée à 119841 kWh dont 14,77% provenant de sources d'énergie renouvelables (selon notre fournisseur).

Cette consommation électrique correspond à une émission de 33555 kg de CO_2 (équivalent $CO_2 \rightarrow 0,28$ kg CO_2 /kWh).

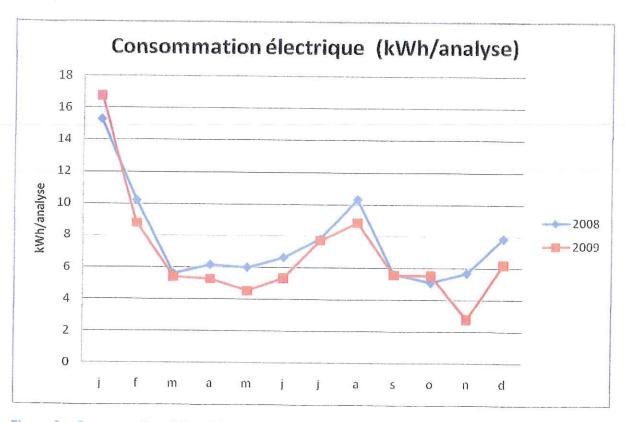


Figure 2 : Consommation d'électricité exprimée en kWh/analyse (2009: 20146 analyses) (2008: 18071 analyses)

La consommation en électricité a diminué d'un peu plus de 4% en 2009 par rapport à 2008 ce qui peut paraître faible. Cependant, la plus grande partie de notre consommation électrique sert à alimenter les enceintes thermostatiques (étuves, incubateurs, réfrigérateurs, congélateurs) pour les analyses et le stockage des échantillons. Leur utilisation est donc continue. Par contre, l'inactivation de nos déchets biologiques (autoclavage) par une firme extérieure devrait permettre d'encore réduire notre consommation (Diminution annuelle estimée à environ 4000 kWh).

Consommation d'eau

Le relevé mensuel de la consommation d'eau et l'examen de tendance éventuelle permet de déceler rapidement toute hausse anormale de cette consommation, d'en rechercher les causes et d'y remédier rapidement pour en limiter les gaspillages.

L'eau est utilisée pour les sanitaires, la vaisselle, mais également dans certains appareils comme réfrigérant ou comme source de vide (trompe à vide).

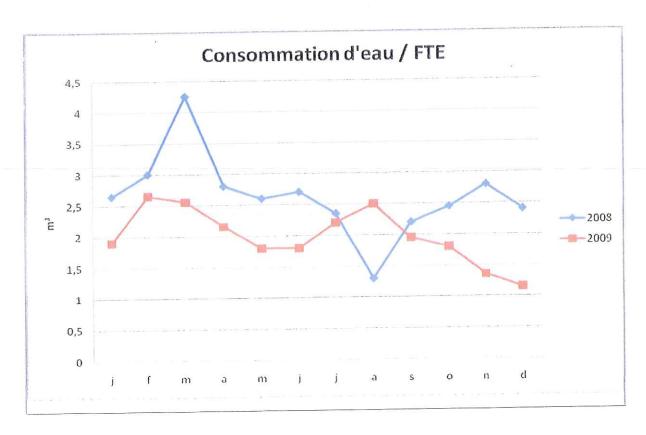


Figure 3 : Consommation d'eau exprimée en m³/FTE (2009: 20.08 FTE) (2008: 20.2 FTE) (FTE = Full Time Equivalent ou Equivalent temps Plein)

En 2008, suite à la consommation excessive observée au mois de mars, les chasses ont été réparées.

Les évaporateurs sous vide utilisés en Chromatographie était branché sur deux circuits d'eau, un pour créer le vide et l'autre pour le refroidissement. Les circuits de vide ont maintenant été couplés avec des pompes à vide diminuant ainsi par deux la consommation.

Ces adaptations ont été positives puisque la consommation d'eau globale a diminué de plus de 24% en 2009.

En 2010, il est possible que la consommation se stabilise voire augmente un peu suite au développement de nouvelles analyses (analyse de pourritures sur pomme de terre nécessitant le nettoyage des échantillons chargés en terre).

B. Consommation de papier

Depuis septembre 2009, un relevé mensuel des consommations de papier (feuilles/FTE) est effectué par un recensement du stock. Pour les mois précédents, il s'agit d'estimations basées sur les commandes passées auprès de nos fournisseurs.

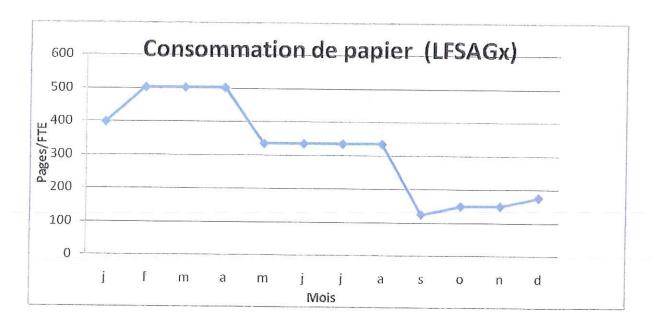


Figure 4: Consommation de papier (2009) exprimée en nombre de feuilles/FTE (FTE = Full Time Equivalent ou Equivalent temps Plein)

En 2010, le nombre d'imprimantes disponibles sera réduit pour diminuer encore plus l'utilisation de papier.

C. Gestion des déchets

Les déchets du laboratoire sont gérés selon la procédure de gestion des déchets.

Le laboratoire procède à un tri sélectif des papiers, métaux, verres, cartons, PMC, piles, et cartouches d'imprimantes.

Les déchets ménagers sont éliminés une fois par semaine par une firme spécialisée.

Les déchets chimiques sont récoltés dans des récipients par classe de produits et éliminés via un contrat avec une firme agréée.

Les déchets de la Microbiologie (B1) sont inactivés par autoclavage avant d'être récoltés et incinérés par une firme agréée. Courant 2010, cette inactivation sera prise totalement prise en charge par une firme agréée.

Les déchets sont collectés de manière sélective :

Déchets résiduels : 1,5 conteneur par semaine (soit 1650 litres) → maximum 86 m³

Papier & carton: 2008: 1220 kg - 2009: 1509 kg (augmentation due à l'élimination d'archives obsolètes)

Verre : 2008 : 2118 kg - 2009 : 1861 kg (diminution due principalement au changement de

conditionnement de certains réactifs).

Déchets biologiques : 2008 : 6035 kg - 2009 : 4843 kg (diminution due principalement à l'utilisation de méthodes analytiques alternatives génératrices de beaucoup moins de déchets).

Bruits

Le laboratoire ne génère aucun bruit dérangeant à l'extérieur.

D. Mobilité

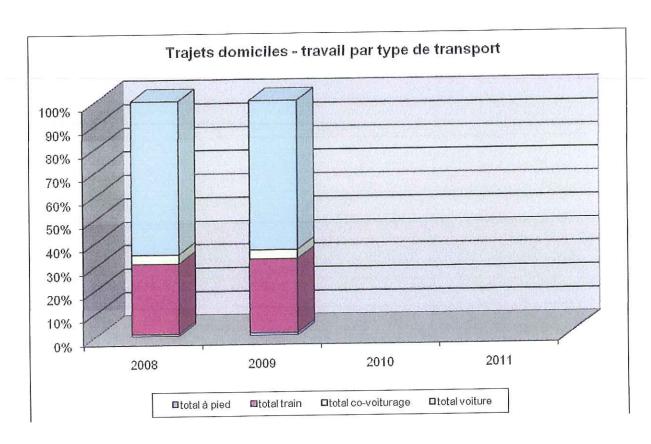
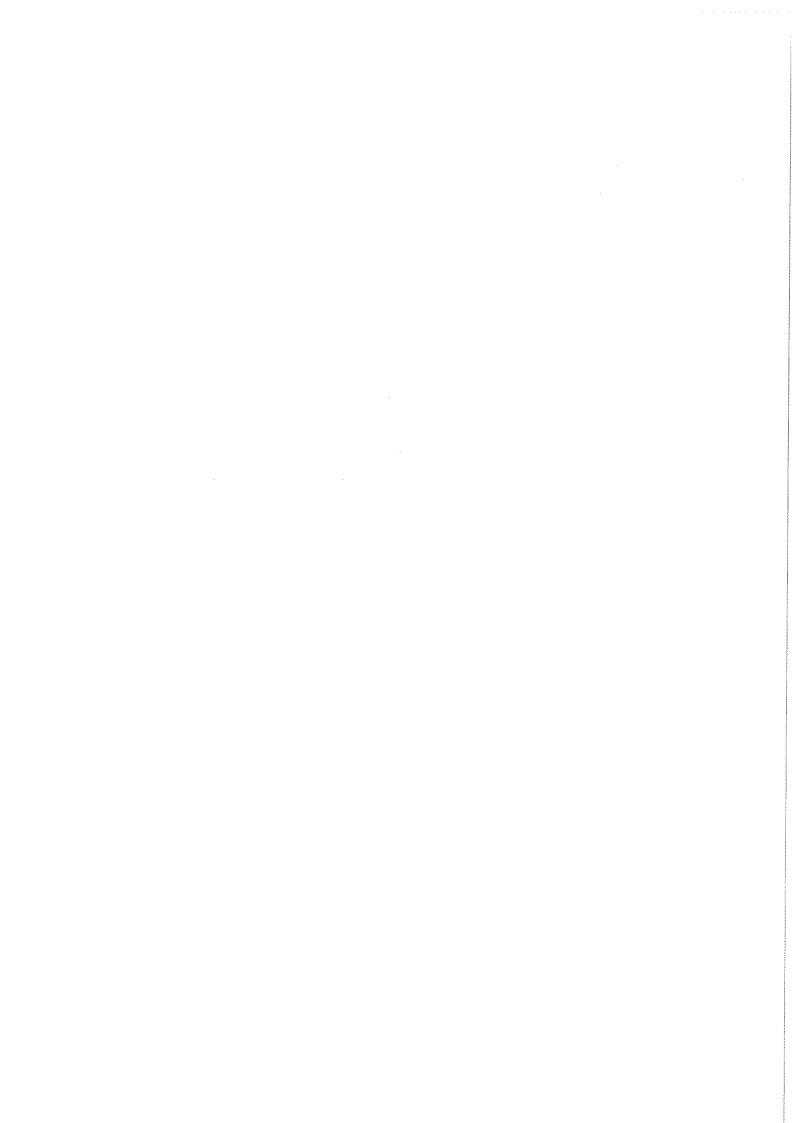


Figure 6 : Trajets domicile-travail exprimés en % par type de transport

On peut remarquer sur les graphiques ci-dessus que le mode de transport utilisé par le personnel du laboratoire est stable d'une année à l'autre. La voiture est le moyen le plus utilisé. L'AFSCA fait déjà des efforts considérables en matière de transport en commun, à savoir que les transports en commun sont payés entièrement par l'employeur. La seule chose que l'on puisse faire est de sensibiliser encore davantage les collaborateurs. L'utilisation du vélo augmentera peut-être en 2010 car il est éventuellement question d'augmenter l'indemnité de 15 cents à 20 cents au kilomètre.



Annexe 5 - Aspects environnementaux directs et indirects, objectifs et actions - LFSAG (site Laboratoire Gentbrugge)

Tous les aspects environnementaux qui ont trait à l'activité du laboratoire sont pris en considération et évalués à l'aide de critères relatifs à l'impact, à l'influence locale et à la législation environnementale. L'importance des effets environnementaux sert de base au développement d'objectifs environnementaux.

1. Aspects environnementaux directs

Les aspects environnementaux directs qui entrent en ligne de compte et sur lesquels le laboratoire exerce un contrôle sont :

- a) Utilisation de ressources, matières premières et énergie naturelles
- b) Utilisation de papier
- c) Gestion des déchets
- d) Bruit
- e) Mobilité

2. Aspects environnementaux indirects

Les activités de laboratoire peuvent influencer les aspects environnementaux à propos desquels le laboratoire n'a pas de contrôle total comme :

- a) Aspects spécifiques au produit : emballage, transport, enlèvement des déchets
- b) Prestations environnementales des fournisseurs et sous-traitants

L'analyse des aspects environnementaux du LFSAG a indiqué qu'ils ont peu ou pas d'influence sur les aspects environnementaux indirects liés à la mission de l'AFSCA. Ils font plutôt partie du système de gestion environnementale global de l'AFSCA et il en est donc tenu compte dans l'analyse des aspects environnementaux et des objectifs de l'administration centrale. Un aspect environnemental indirect sur lequel le labo a éventuellement un impact est lors de la sélection des fournisseurs où l'on peut tenir compte du fait que l'on dispose ou non d'un certificat EMAS ou ISO 14001.



3.1 Objectifs

| Objectif | Description objectif | Description action | Deadline prévue |
|--------------|--|---|--------------------|
| OBJ-2010-041 | Actualiser l'autorisation environnementale : Élargissement des normes d'évacuation | Rédaction d'une demande d'autorisation environnementale Introduction de l'autorisation environnementale adaptée Rédiger procédure pour la DG LABO | 2010-04-01 |
| OBJ-2010-081 | Diminuer les nuisances sonores | Achat et installation d'atténuateurs sur l'orifice des bras d'aspiration Achat et installation de caissons d'insonorisation dans lesquels ont peut installer des pompes à vide (GC-MS) | 2010-11-01 |
| OBJ-2010-082 | Réduire l'émission de vapeurs de solvant | - Installation d'aspiration sur l'armoire de sécurité | 2010-11-01 |
| OBJ-2010-083 | Réduire la consommation d'eau (5%) | Réaliser une étude pour voir si l'eau de pluie est propre à la réalisation de l'analyse Globodera Installation d'une pompe à eau de pluie qui est reliée au local où l'analyse est réalisée. | 2011-12-31 |
| OBJ-2010-084 | Implémenter l'utilisation de produits d'entretien respectant l'environnement | Remplacer 20% des produits d'entretien actuels par des produits d'entretien avec un label environnemental | 2010-09-01 |
| OBJ-2010-085 | Contrôle de l'amiante | Sensibilisation (communiquer les prescriptions de sécurité) Enlever les plaques d'amiante du bâtiment | 2011-12-31 |

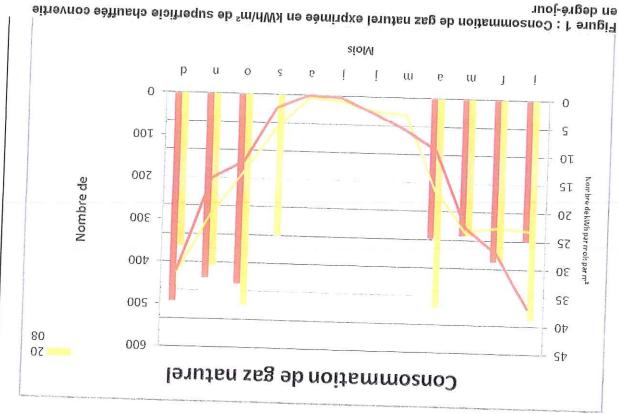
| 2010-06-01 | 1/06/2010 | 31/12/2010 | |
|---|---|---|--|
| Réduire au maximum le nombre d'imprimantes individuelles et les remplacer par des imprimantes en réseau | - Acheter un vélo | Sensibiliser Étude → quels sont les consommateurs principaux, où peut-on économiser? | |
| Réduire le nombre d'imprimantes: 25% moins que le nombre disponible en décembre 2009 au | OBJ-2010-116 Tous les déplacements < 5 km : En vélo | OBJ-2010-182 Réduire la consommation en électricité de 5% | |
| OBJ-2010-086 | OBJ-2010-116 | OBJ-2010-182 | |

A. Utilisation de ressources et d'énergie naturelles

Consommation de gaz naturel

cause pour limiter les pertes. précédentes. En cas d'augmentation anormale de la consommation, on recherche directement la tendance à la diminution par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois les années La consommation de gaz est évaluée chaque mois. Lors de cette évaluation on vérifie s'il y a une

(gaz équivalent $CO_2 \rightarrow 0,198$ kg CO_2/kWh ; 1 m³ gaz = 11,78 kWh). minimum pour les activités dans le labo. 72.989 m^3 correspond à une émission de CO_2 de 170.497 kg fortement de la température intérieure. On utilise le gaz naturel pour le chauffage, l'eau chaude et au En 2009, nous avons consommé 72.989 m^3 de gaz naturel. La consommation de gaz naturel dépend



jour est alors obtenu en soustrayant la température équivalente calculée à 16,5°C (limite à partir de laquelle on du jour D avec 30% de la température du jour D-1 et en y ajoutant encore 10% de la température du jour D-2. Le degréles températures équivalentes. On obtient la température équivalente en additionnant 60% de la température moyenne mesure du froid sur une période donnée. Pour calculer les équivalents degré-jour en Belgique, il faut d'abord vérifier NB: « dj » = degré-jour = Le degré-jour donne une image inversée de la fempérature (la chaleur). Le degré-jour est une

Consommation en électricité

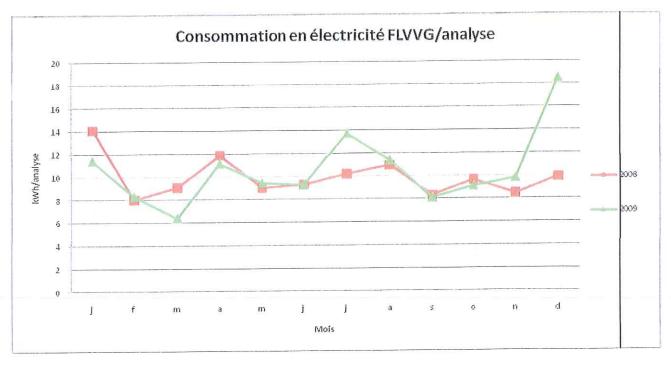


Figure 1: Consommation d'électricité exprimée en kWh/analyse

La consommation d'électricité est évaluée chaque mois. Lors de cette évaluation on vérifie s'il y a une tendance à la diminution par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois les années précédentes. En cas d'augmentation anormale de la consommation, on recherche directement la cause pour limiter les pertes.

En 2009, on a consommé 505,902 MWh d'électricité. D'après le fournisseur en électricité, 24,15% sont produits à partir de sources d'énergie renouvelable. 505,902 MWh électricité correspond à une émission de CO^2 de 203.878 kg (équivalent $CO_2 \rightarrow 0,28$ kg CO_2 /kWh).

Dans le graphique, on observe une augmentation aux mois de juillet et décembre. En juillet, le labo a eu un problème avec le générateur d'azote, la consommation ayant de ce fait augmenté de manière drastique. En décembre, on a reçu fort peu d'échantillons mais tous les appareils devaient rester allumés de sorte que tous les paramètres pouvaient tout de même être analysés. Ceci explique l'augmentation de consommation d'électricité exprimée par analyse.

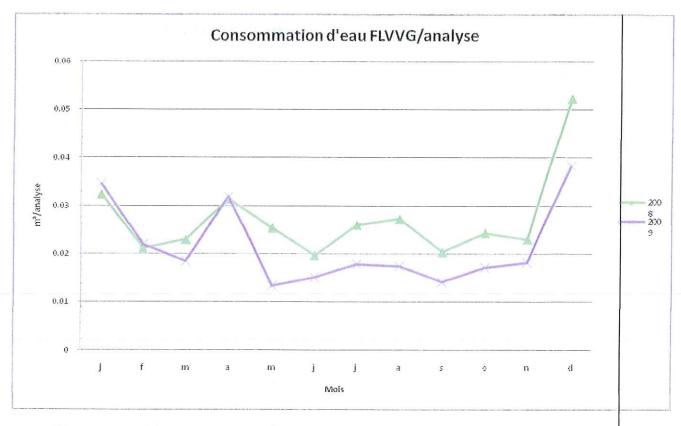


Figure 2: Consommation d'eau exprimée en m³/analyse

La consommation d'eau mensuelle est évaluée chaque mois. Lors de cette évaluation on vérifie s'il y a une tendance à la diminution par rapport aux mois précédents et par rapport au même mois les années précédentes. En cas d'augmentation anormale de la consommation, on recherche directement la cause pour limiter les pertes.

A partir d'avril 2009, il y a une nette diminution mais qui suit tout de même la même tendance qu'en 2008. Cela est dû à l'installation de chasses économiques.

B. Consommation de papier

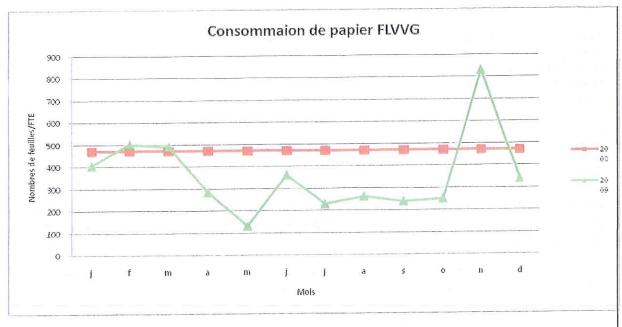


Figure 3: Consommation de papier exprimée en nombre de feuilles/ETP

L'utilisation de papier a considérablement diminué suite à l'objectif EMAS – Obj. 09-01 qui a été dicté lors de la revue de direction 2009. L'utilisation a diminué de 23% par rapport à 2008. Cette diminution fait suite à quelques mesures comme ne pas imprimer de projets de rapports,...
L'augmentation en novembre 2009 est due à l'organisation de diverses formations et à la rédaction de nombreux dossiers d'investissement.

C. Gestion des déchets

Les déchets sont ramassés de manière sélective :

- Déchets : 2 conteneurs par semaine (1000 litres) → 214,5 m³

Papier & carton : 1 conteneur par semaine (1000 litres) → 158,4 m³

GFT: 1 conteneur par semaine (240 litres) → 6,48 m³

 Déchets dangereux : Les déchets sont ramassés sur demande par un transformateur de déchets agréé. Relèvent de cela :

| Description | 2008 | 2009 | Comparaison (2008-2009) |
|--|--------------|--------------|-------------------------|
| Verres et bouteilles de laboratoire + verre Duran résistant à la chaleur | 0,570 tonnes | 1.012 tonnes | + 77% |
| Solvants chlorés | 0,268 tonnes | 0,564 tonnes | + 110% |
| Boue organique | 0,216 tonnes | 0,055 tonnes | - 74% |
| Produits chimiques de laboratoire | 0,242 tonnes | 0,542 tonnes | +124% |
| Huile de déchet | 0,026 tonnes | 0,027 tonnes | + 4% |
| Cartouches de toner | 0,016 tonnes | 0,055 tonnes | + 244% |
| Solvants de laboratoire | 1,357 tonnes | 0,534 tonnes | - 61% |
| Verres de laboratoire mélangés | 0,598 tonnes | 4,68 m³ | N/A |
| Aérosols | | 0,004 tonnes | N/A |

| Instruments avec du mercure | 0,007 tonnes | N/A |
|--|--------------|-----|
| Déchets de rangement | 0,214 tonnes | N/A |
| EPS (Polystyrène expansé ; Isomo) | 0,08 tonnes | N/A |
| Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses (après fuite) | 3,5 tonnes | N/A |
| Eaux usées (après fuite dans la cave) | 3 m³ | N/A |
| Boues d'égouts | 8 tonnes | N/A |

En 2008, les déchets, papiers et cartons et GFT étaient exprimés en litres. C'était un nombre estimé. Pour 2009, nous avons obtenu la valeur exacte. A partir de l'année prochaine, les données peuvent être exactement comparées.

Il y a une augmentation dans le volume de produits chimiques du laboratoire suite à l'augmentation du nombre d'analyses et suite à de nouvelles techniques d'analyse.

D. Bruit

Une mesure du bruit a été réalisée le 26/11/08. Sur base des mesures, le bruit spécifiquement produit par le dispositif du bâtiment en soirée et la nuit s'élève à 33,9 dB(A) et la valeur limite est de 40 dB(A). Sur base des mesures, le bruit spécifiquement produit par le dispositif du bâtiment en journée s'élève à 38,8 dB(A) et la valeur limite est de 45 dB(A).

Depuis cette mesure, il n'y a pas eu de changement important au bâtiment, le niveau de bruit n'ayant donc pas augmenté.

E. Mobilité

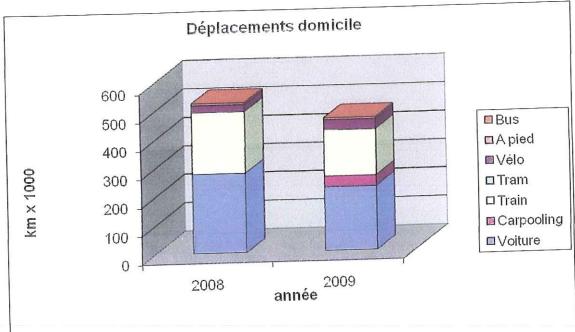


Figure 4: Déplacements domicile-lieu de travail exprimés en nombre de km/type de transport

Vous pouvez déduire des figures ci-dessus que le nombre de km en voiture a diminué et est remplacé par du covoiturage. Le carpooling est un point positif : il y a maintenant 2 paires de collaborateurs qui vont ensemble au labo. L'AFSCA fait un effort considérable pour stimuler les transports publics en les remboursant intégralement à l'employé. La circulation en vélo augmentera peut-être en 2010 car les indemnités kilométriques passent de 15 cents à 20 cents au kilomètre. Le nombre de kilomètres a diminué pour chaque item suite à la diminution des effectifs.